Communauté de communes
Chalosse Tursan

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

>> Pièce 8.8a : Schémas et rapports des réseaux d'eau potable

> Dossier approuvé

Procédure	Prescription	1er Arrêt	2nd Arrêt	Approbation
Elaboration	28/09/2017	14/11/2024	22/05/2025	15/01/2026

La Présidente de la Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHALOSSE TURSAN

créham bkm

Zone Hagetmau et Labastide-Chalosse

PLANS

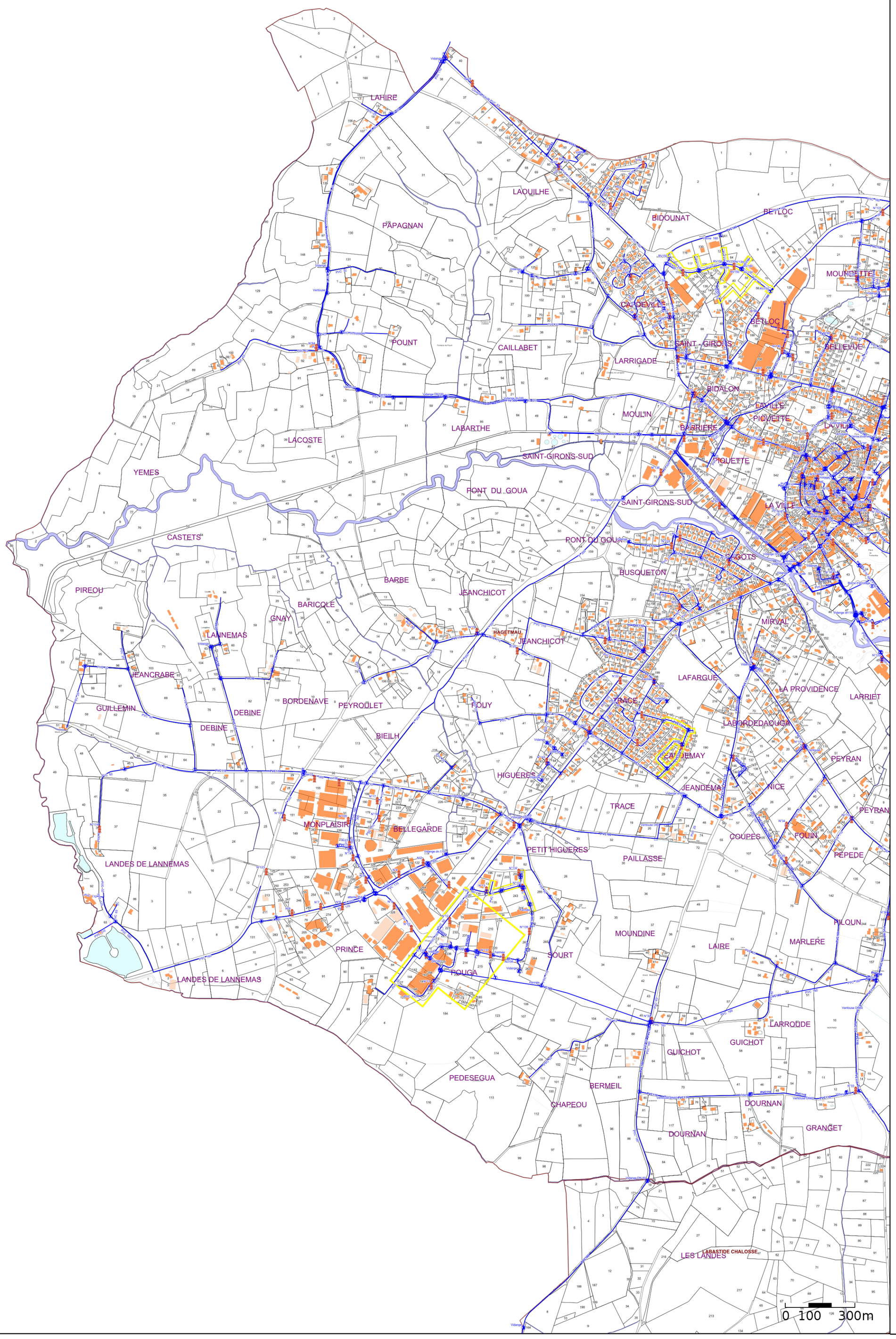

Echelle : 1:12500

Commune d'Hagetmau

Edité le : 17/07/2024 à 11:12

www.clicmap.fr

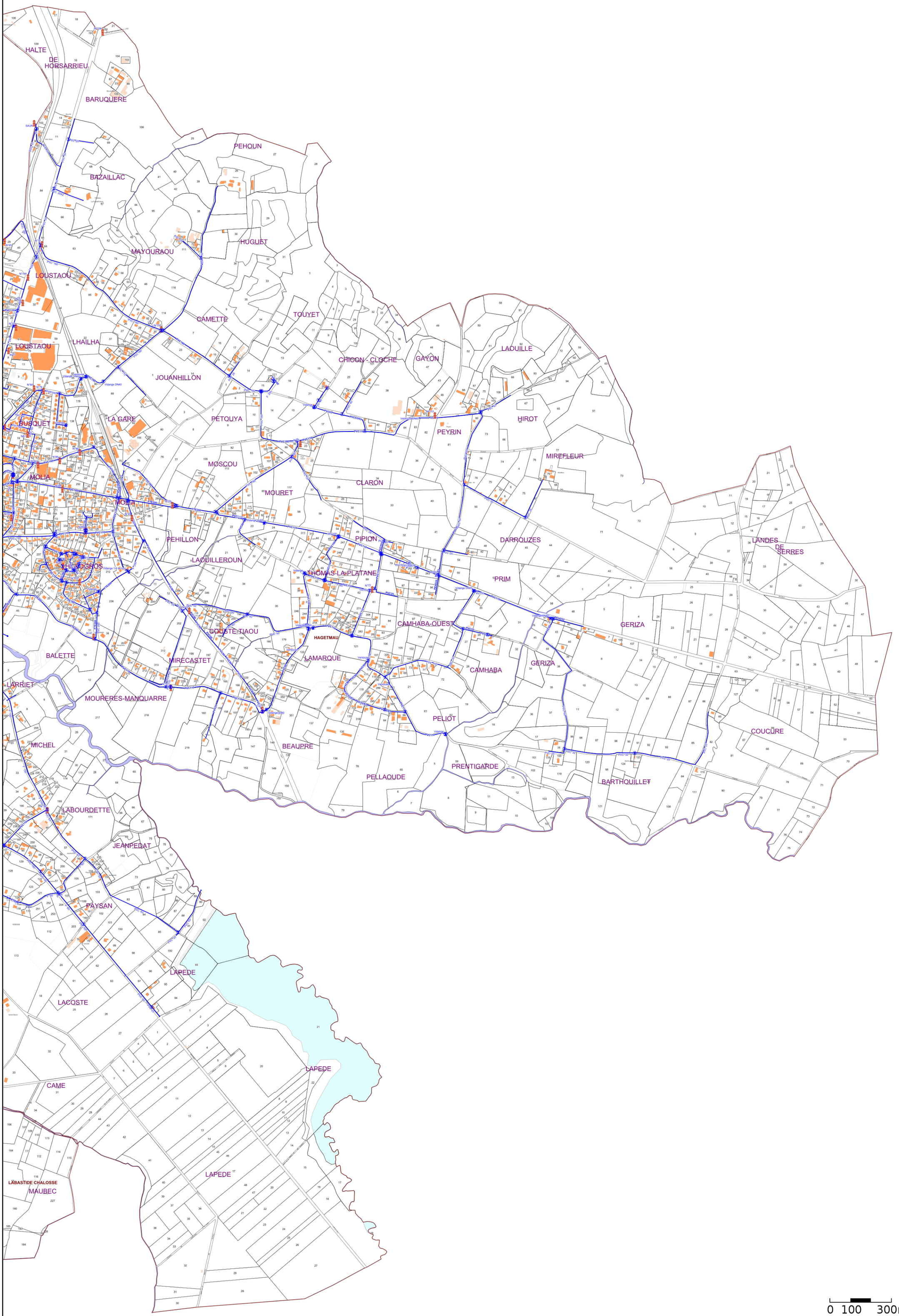

0 100 300m

Echelle : 1:12500

Commune d'Hagetmau

Edité le : 17/07/2024 à 11:13

www.clicmap.fr

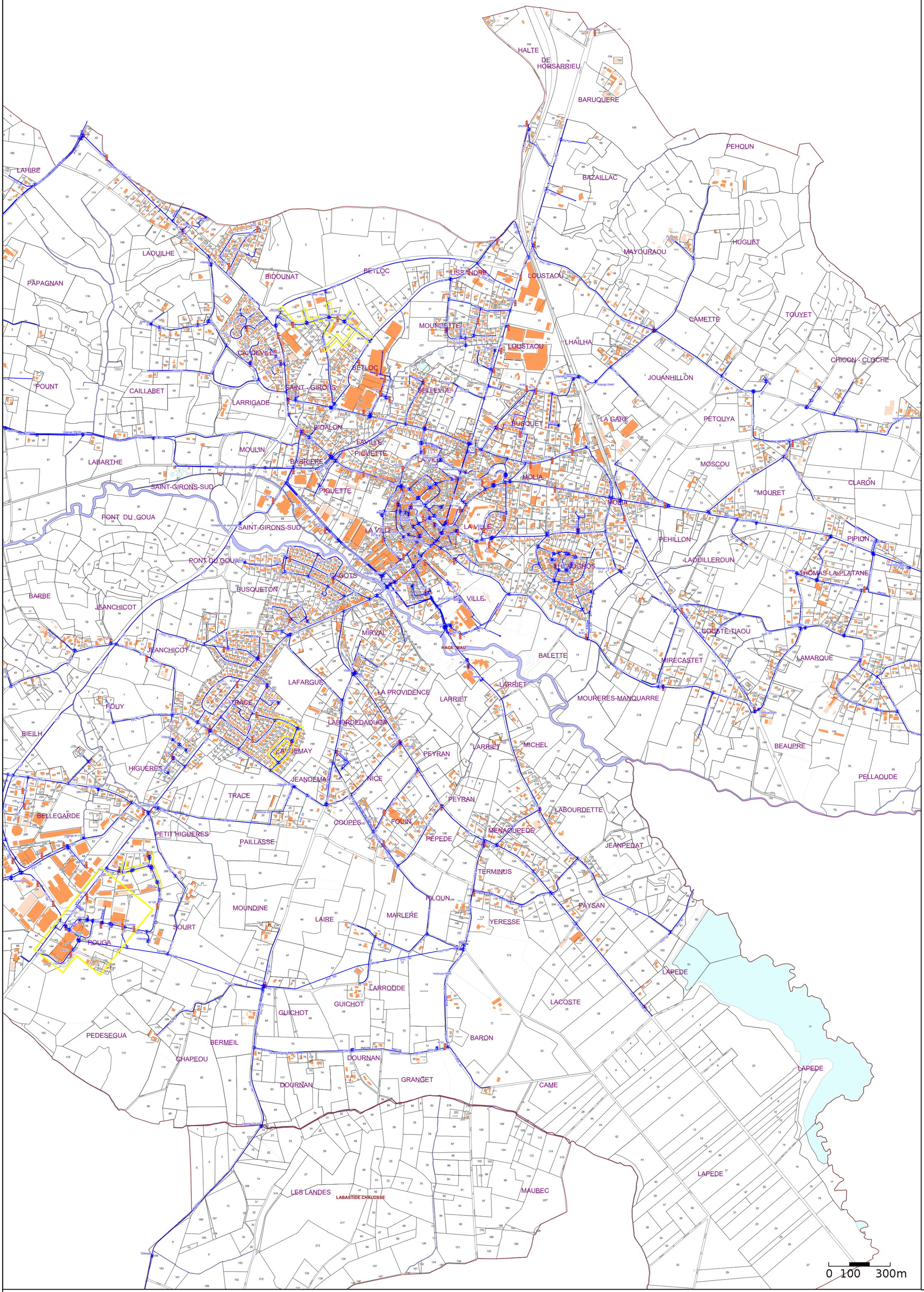

Echelle : 1:12500

Commune d'Hagetmau

Edité le : 17/07/2024 à 11:13

www.clicmap.fr

RAPPORTS

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Rapport annuel

Commune de HAGETMAU

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2023

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DDTM des Landes
Cellule d'aide à l'exploitation des réseaux

Document établi
Le 18/06/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de HAGETMAU

Rapport annuel

EXERCICE
2023

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 4
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 10**
  - QUALITE DE L'EAU 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 11
  - PERFORMANCE DU RESEAU 12
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 13**
  - TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE 13
  - ETAT DE LA DETTE 13

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC

Commune de HAGETMAU

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.

La commune est partiellement desservie par le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (Eaux40).

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 699 habitants à Hagetmau.
150 habitants à Labastide-Chalosse.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service de l'eau est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
Forage du Stade n°2 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine		114 555	630 124	450.06 %	
Forage du Stade n°3 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine		389 313	331 165	-14.94 %	F3 utilisé pour eau potable + géothermie
FORAGE F4 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine		0	41 402	-- %	F4 utilisé pour eau potable
Total des prélèvements [m³]		**503 868**	**1 002 691**	**99 %**	

Rapport annuel
EXERCICE 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SIAEP MARSEILLON	194 946	163 215

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
Forage du Stade n°2 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine	1 400	Utilisé pour le refroidissement uniquement			
Forage du Stade n°3 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine	1 200	379 557	322 467	-15.04 %	
FORAGE F4 HAGETMAU Prélèvement en nappe souterraine	3 000	0	40 303	-- %	

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	379 557	362 770	-4.42 %
Importations	194 946	163 215	-16.28 %
Total général	***574 503***	***525 985***	**-8.45 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2865	2901	1.26 %
Nombre d'abonnements non domestiques	7	7	0%
Nombre total d'abonnements	**2872**	**2908**	**1.25 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	379 557	362 770	-4.42 %
Volume importé	194 946	163 215	-16.28 %
Volume exporté			
Volume mis en distribution	**574 503**	**525 985**	**-8.45 %**
Volume vendu aux abonnés domestiques	282 789	269 181	-4.81 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	59 243	67 882	14.58 %
Volume total vendu aux abonnés	**342 029**	**337 063**	**-1.45 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 93 m³ par an.
Elle était de 99 m³ en 2022.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de HAGETMAU

LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	111.28	111.28	+0.00 %

Rapport annuel
EXERCICE
2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Commune de HAGETMAU

Tarification et recettes du service public l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs concernant la part collectivité sont fixés par décision du Maire.

Les taxes et redevances sont fixées par l'Agence de l'Eau.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.
Les volumes sont relevés semestriellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan.2022	1er jan.2023	Variation
Redevance de pollution domestique	0,3300	0.3300	0.00%

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan. 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,00	41,00	7.89 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,4658	1.4951	2.00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,1155	0,1155	0 %
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Collectivité	213,90	220.41	3.04 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,86	13,86	0 %
TVA	12,53	12,88	2.79 %
Total [€ TTC]	**240,29**	**247.15**	**2.85 %**

Variation COLLECTIVITÉ (HT)
3.04 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2.06€/m³*

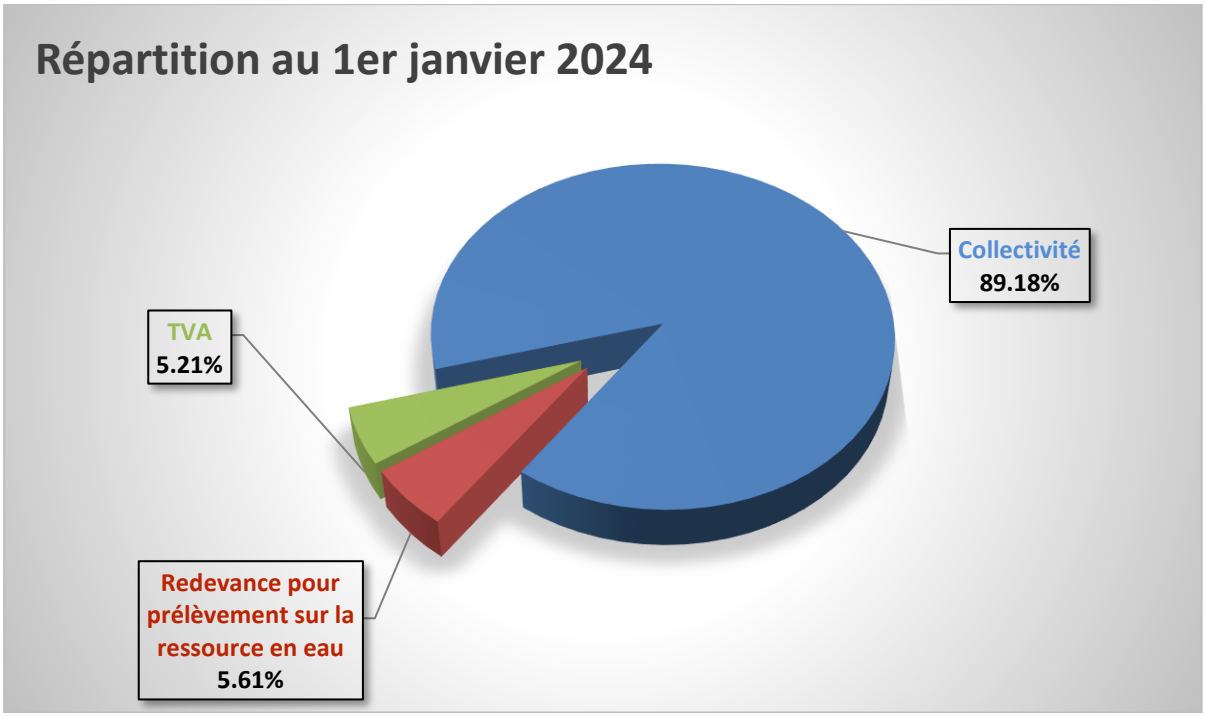

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,00	41,00	7.89 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,4658	1,4951	2.00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,1155	0,1155	0 %
	Redevance de pollution domestique	0,3300	0,3300	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation
Collectivité	213,90	220,41	3.04 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,86	13,86	0 %
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	0 %
TVA	14,70	15,06	2.45 %
Total [€ TTC]	**282,06**	**288,93**	**2.44 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
3.04 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2.41 €/m³*

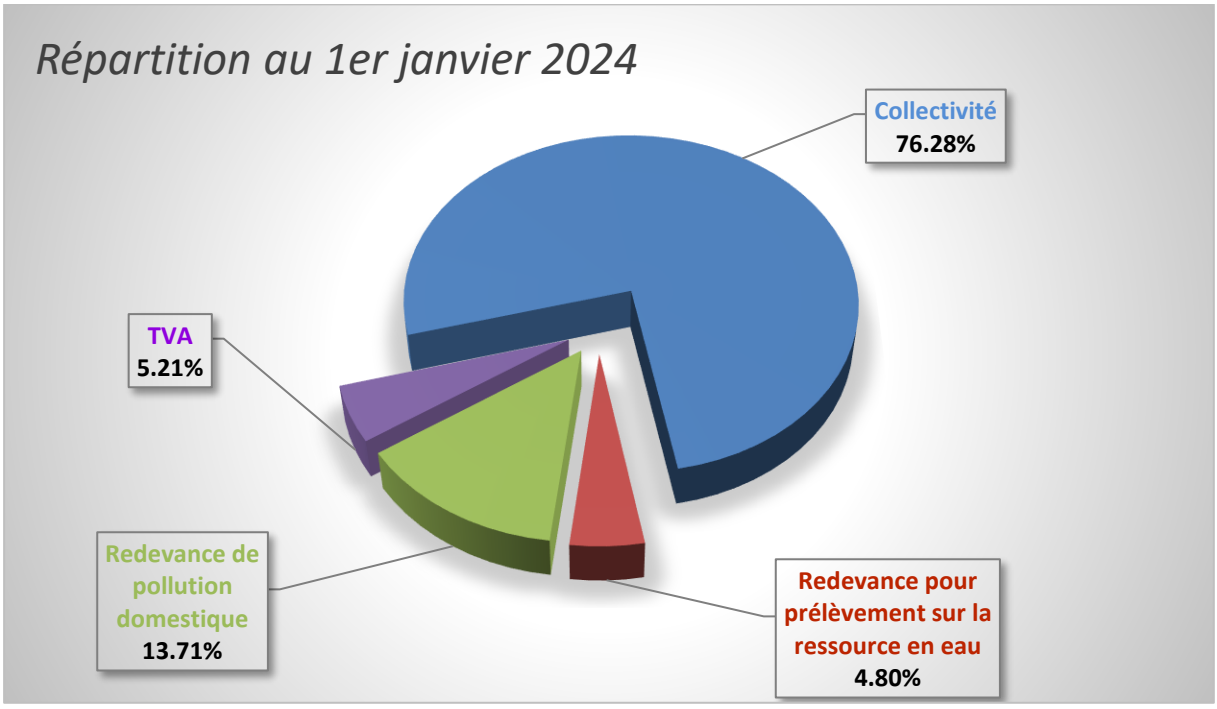

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	610 498 €	604 604 €	-0.97 %
dont abonnements	109 152 €	110 536 €	1.27 %
Total recettes de vente d'eau	610 498 €	604 604 €	-0.97 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	10 915 €	15 644 €	43.33 %
Total des recettes	**621 413 €**	**620 248 €**	**-0.19 %**

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité du service public de l'eau potable

Commune de HAGETMAU

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	16	0	100 %	-

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

Rapport annuel

EXERCICE 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle.	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
➔	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	5
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
➔	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	5
➔	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
➔	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	5
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ; (1)	10	0
➔	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	**100**	**75**

(1) Le programme pluriannuel d'investissement est prévu en 2025 à l'aide du Schéma Directeur de l'Eau Potable en cours.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

PERFORMANCE DU RESEAU

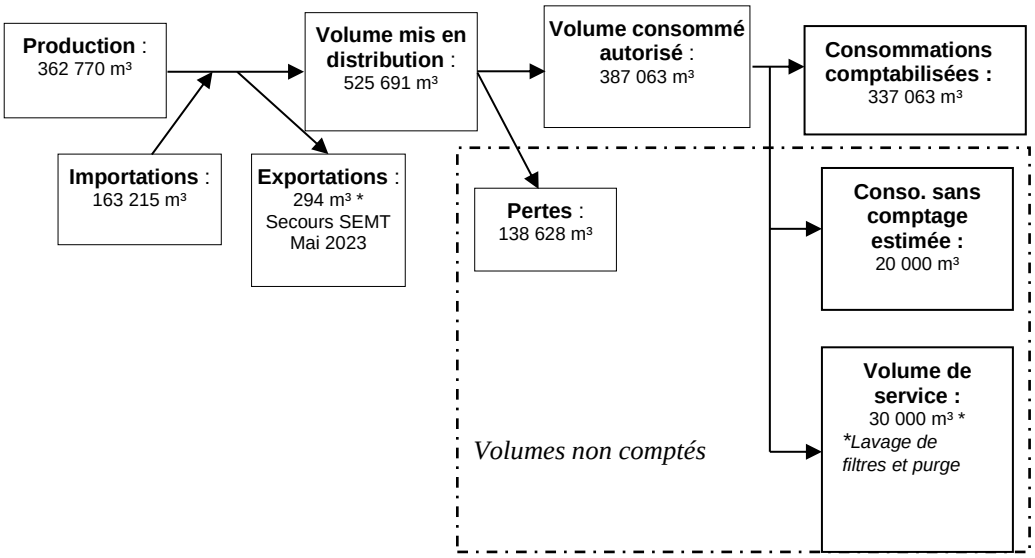

Les consommations sans comptage sont évaluées à 20 000 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 30 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** = (387 357) / (525 985)
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	69,3 %	69,0 %	69,2 %	69,9 %	69,8%	72.6%	74.2%	71.8%	73.6 %

- **indice des volumes non comptés** = (188 628 / 111.28) / 365
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	5,0	6,3	7,2	7,6	7,3	7,1	6.4	5.0	4.6

- **indice linéaire de pertes en réseau** = (138 628 / 111.28) / 365
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,9	4,6	5	5,1	4,8	4,7	4.1	3.3	3.4

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 15/07/2024
ID : 040-214001190-20240627-270620246-DE

Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC

Commune de HAGETMAU

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

La délibération fait apparaître en préambule la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

Branchements

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0**	**0**

ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2023 : 914 587.14 €

/2YYdzyŜă ƎŞNJŞŜă LJl-NJ

9l-dz пл

PLANS

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Arboucave

Lacajunte

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 079 933

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 3 000

Imprimé le 14/08/2024

0 80 160 240 320 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Aurice

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 6 000

Imprimé le 14/08/2024

0 150 300 450 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 3 000

Imprimé le 14/08/2024

0 50 100 200 300 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 923

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 500

Imprimé le 14/08/2024

0 150 300 450 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Castelnau-Tursan

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Batsercles

Casteiner

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 7 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 400 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 933

Lamothe

Caund

Aurice

Payros-Cazautets

Clèdes

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE
Siren : 200 070 933

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 3 000

Imprimé le 14/08/2024

0 80 160 240 320 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE
Siren : 200 078 103

Dumes

Eyres-Moncube

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Fargues

Buanes

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 303

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 6 000

Imprimé le 14/08/2024

0 150 300 450 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Dumes

Horsarrieu

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Puyol-Cazalet

Lacajunte

Echelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Lacrabe

Morganx

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Lauret

Echelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Geoen - 2DD 078 923

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Mant

Échelle : 1 / 6 000

Imprimé le 14/08/2024

0 150 300 450 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Geaune

Mauries

Créon

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 303

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 7 000

Imprimé le 14/08/2024

0 140 280 420 560 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 933

Clédes

Mauries

Miramont-Sensacq

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Monget

Arget

Echelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 303

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 6 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 400 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 923

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Montgaillard

Echelle : 1 / 6 500

Imprimé le 14/08/2024

0 100 300 400 600 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 303

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 6 500

Imprimé le 14/08/2024

0 150 300 450 600 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Montgaillard

Montsoué

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Lacrabe

Morganx

Mandagut

Echelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 079 503

Paysos-Cazaulets

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Pécorade

Echelle : 1 / 3 500

Imprimé le 14/08/2024

0 50 100 150 200 325 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Peyre

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 933

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Pimbo

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Poudenx

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Puyol-Cazalet

Échelle : 1 / 3 000

Imprimé le 14/08/2024

0 80 160 240 320 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE
Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Cauna

Saint-Sever

Audignon

Eyres-Moncube

Montsoué

Morrgaillard

Echelle : 1 / 11 100

Imprim le 14/08/2024

0 300 600 900 1200 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Serres-Gaston

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Bats

Échelle : 1 / 7 000

Imprimé le 14/08/2024

0 160 320 480 640 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Sarrazet

Échelle : 1 / 4 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 | contact@eaux40.fr | www.eaux40.fr | 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Coudures

Serres-Gaston

Aubagnan

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 3 000

Imprimé le 14/08/2024

0 80 160 240 320 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Echelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 100 200 300 400 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 933

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RESEAU EAU POTABLE
et/ou
RESEAU EAUX USEES

Commune(s) :

Urgons

Échelle : 1 / 5 000

Imprimé le 14/08/2024

0 120 240 360 480 m

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

RAPPORTS

RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2023

juin 2024

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan est né de la fusion au 1er janvier 2018 des deux anciennes structures : le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement du Marseillon (SIEAM) et le Syndicat des Eaux du Tursan (SET).

Ce service public industriel et commercial (SPIC) est de type syndicat mixte à la carte et exerce les compétences suivantes :

- ✓ L'adduction d'eau potable (production, traitement, transport et distribution),
- ✓ L'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites),
- ✓ L'assainissement non collectif (contrôle, réalisation et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Les structures membres transfèrent tout ou partie de ces compétences.

Siège du Syndicat à Geaune

Antenne du Syndicat à Audignon

DESCRIPTION DU SYNDICAT

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE
Siren : 200 078 103

La carte suivante délimite le périmètre du syndicat sur les deux départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, regroupant au total **103 communes.**

Par compétence, les populations concernées sont de :

- Eau potable (particuliers et ventes en gros) : 45 000 habitants,
- Assainissement collectif : 4 200 habitants (selon le nombre d'équivalents habitants calculés sur les volumes en entrée de stations),
- Assainissement non collectif : 16 000 habitants.

Les nombres d'habitants ne sont pas cumulables, un même habitant pouvant bénéficier d'une à deux compétences.

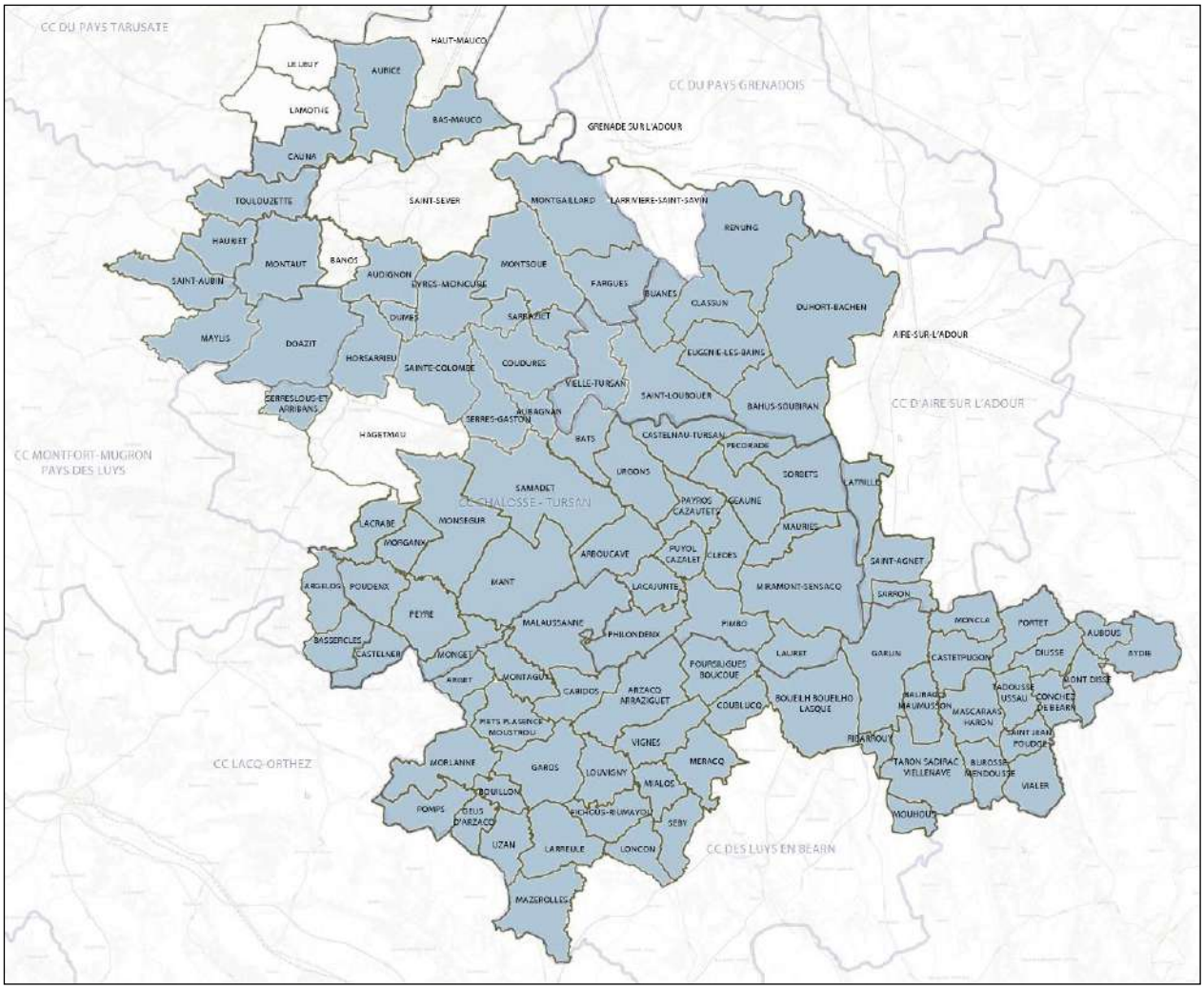

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE
Siren : 200 078 103

Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

RAPPORT ANNUEL
EAU POTABLE
2023

05 58 44 58 58 contact@eaux40.fr www.eaux40.fr 48 rue Gourgues, 40320 GEAUNE

Siren : 200 078 103

SOMMAIRE

1. MISSIONS DU SYNDICAT 4
MISSIONS PRINCIPALES 4
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
2. CONTEXTE GEOLOGIQUE 4
0BSECTEUR TURSAN 4
1BSECTEUR MARSEILLON 4
3. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES ET VENTES EN GROS 5
4. PATRIMOINE 6
OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS 6
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3) 6
CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES 7
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B) 7
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2) 7
5. NOMBRE D'ABONNES 8
ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0) 8
6. PRODUCTION ET DISTRIBUTION 8
PRODUCTION PAR STATION 8
CONVENTIONS DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU 9
VOLUMES DE VENTE AUX PARTICULIERS ET VENTES EN GROS 9
GRAPHE DES VOLUMES 10
RENDEMENTS DES RESEAUX ET INDICE DE PERTES 11
7. QUALITE DE SERVICE 12
CONFORMITE DE L'EAU 12
OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 12
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1) 13
TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1) 13
MEDIATION DE L'EAU 13
8. INDICATEURS FINANCIERS 13
TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE 2023 13
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU 13
PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE 2023 14
PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³ (D102.0) 14
VOLUMES FACTURES AUX PARTICULIERS ET DEGREVES 15
RECETTES D'EXPLOITATION 15
REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU 16
ETAT DE LA DETTE 16
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2) 16
MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0) 16
TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0) 16
AMORTISSEMENTS 17
MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS REALISES 17
ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 17
9. ETUDES & TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 18
TRAVAUX SUR OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS (travaux importants) 18
RENOUVELLEMENT RESEAUX D'EAU POTABLE EN REGIE (travaux importants) 18

AUTRES OPERATIONS SUR RESEAUX 19
TRAVAUX SUR RESEAUX PAR ENTREPRISES 21
10. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2024 21
ANNEXES 24
ANNEXE 1 : DESCRIPTIF PATRIMOINE PAR SECTEUR HYDRAULIQUE 25
FORAGES ET STATIONS DE PRODUCTION 25
RESERVOIRS DE STOCKAGE 25
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3) 26
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B) 27
ANNEXE 2 : CONSOMMATIONS PAR COMMUNES 28
ANNEXE 3 : VOLUMES DE SERVICE ET FORMULES DE CALCUL DES RENDEMENTS DES RESEAUX 30
FORMULE DU RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3) 30
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (VP224) 30
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3) 30
FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3) 30
ANNEXE 4 : SYNTHESE ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU 31
ANNEXE 5 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU 34
ANNEXE 6 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE 36

1. MISSIONS DU SYNDICAT

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Prélèvement d'eau de source et protection des points de prélèvement,
- ✓ Traitement de l'eau brute, transport et stockage de l'eau traitée,
- ✓ Distribution aux abonnés et collectivités environnantes.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

- ✓ Gestion du service et application du règlement du service,
- ✓ Accueil, gestion et traitement des demandes des abonnés,
- ✓ Relève des compteurs et facturation des abonnements et consommations,
- ✓ Mise en service des branchements,
- ✓ Exploitation, surveillance et entretien des installations :
  - o Forages, pompes et équipements de traitement et électromécaniques,
  - o Installations électriques et informatiques, télésurveillance et télégestion,
  - o Canalisations et branchements, vannes et accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électromécaniques,
- ✓ Réalisation des branchements et travaux sur réseaux.

2. CONTEXTE GEOLOGIQUE

SECTEUR TURSAN

Cette nappe de l'Eocène (-55 millions d'années) est alimentée à partir des zones d'affleurements au pied des Pyrénées à environ 50 km au sud. L'eau, déjà potable avant tout traitement, est captée par forages dans lesquels elle remonte par artésianisme après 20 000 ans de parcours.

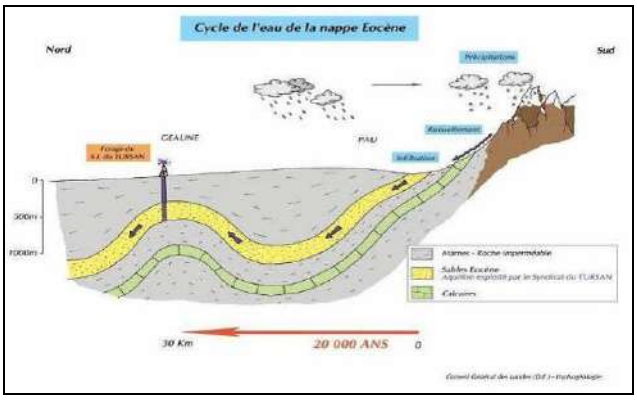

SECTEUR MARSEILLON

La source d'Audignon est située sur le flanc de la structure anticlinale des Pyrénées dans une zone de calcaires fortement karstifiés (massif où l'eau a creusé de nombreuses cavités) renfermant un aquifère qui se recharge pour partie au niveau des Pyrénées et dont l'eau circule pendant 20 000 ans avant de ressurgir au niveau d'Audignon.

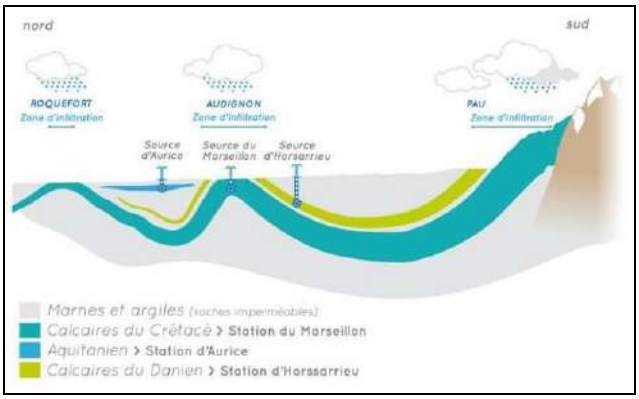

3. COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES ET VENTES EN GROS

Le syndicat regroupe pour la compétence eau potable **50 communes** et la **Communauté de Communes d'Aire/Adour (11 communes)**.

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR regroupant les communes de : BAHUS-SOUBIRAN BUANES CLASSUN DUHORT-BACHEN EUGENIE-LES-BAINS LATRILLE RENUNG SAINT-AGNET SAINT-LOUBOUER SARRON VIELLE-TURSAN	ARBOUCAVE	DOAZIT	MIRAMONT-SENSACQ	PUYOL-CAZALET
	ARGELOS	DUMES	MONGET	SAINT-AUBIN
	AUBAGNAN	EYRES-MONCUBE	MONSEGUR	SAINTE-COLOMBE
	AUDIGNON	FARGUES	MONTAUT	SAINT-SEVER
	AURICE	GEAUNE	MONTGAILLARD	SAMADET
	BAS-MAUCO	HAURIET	MONTSOUE	SARRAZIET
	BASSERCLES	HORSARRIEU	MORGANX	SERRES-GASTON
	BATS	LACAJUNTE	PAYROS-CAZAUTETS	SERRESLOUS-ET-ARRIBANS
	CASTELNAU-TURSAN	LACRABE	PECORADE	SORBETS
	CASTELNER	LAURET	PEYRE	TOULOUZETTE
	CAUNA	MANT	PHILONDENX	URGONS
	CLEDES	MAURIES	PIMBO	
	COUDURES	MAYLIS	POUDENX	

Le syndicat dessert également quelques abonnés de communes limitrophes non adhérentes : BANOS, BENQUET, HAGETMAU, CC PAYS TARUSATE, ...

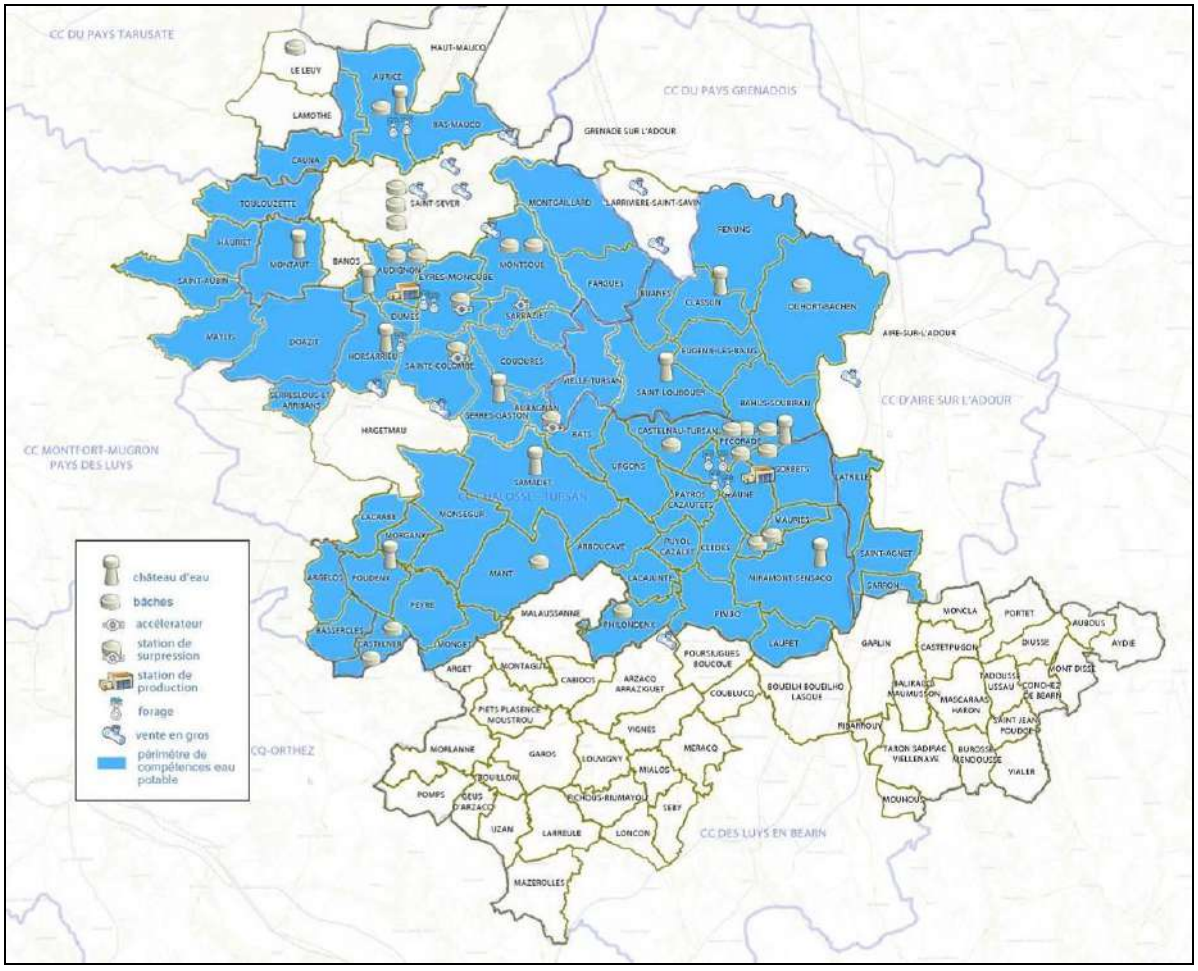

S'ajoutent **sept ventes en gros** :

SIEAP d'Arzacq - SELGL	Communauté de communes du Pays Tarusate - SYDEC
Ville d'Aire/Adour - SYDEC	Ville d'Hagetmau
Communauté de communes du Pays Grenadois : 2 ventes en gros	Ville de Saint-Sever – SOGEDO

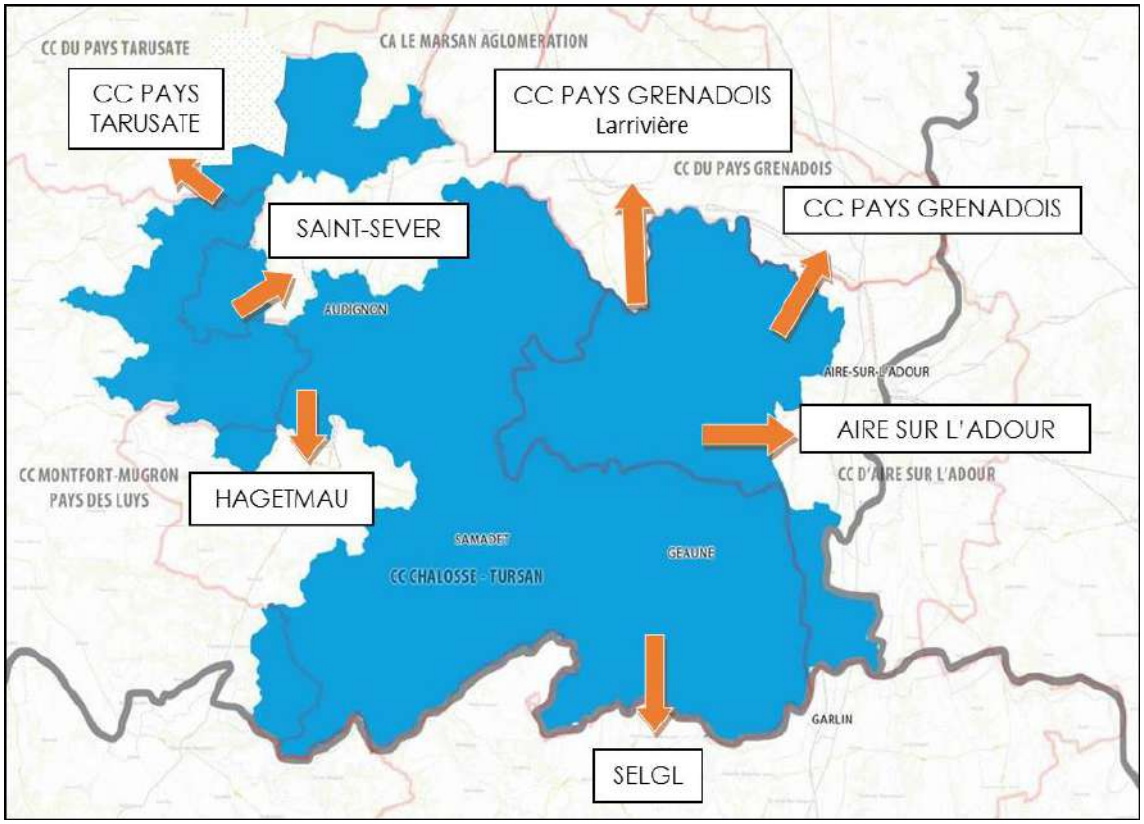

4. PATRIMOINE

OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS

Quatre stations de production sont présentes sur le syndicat :

- ✓ Pécorade avec 4 forages et une capacité de pompage de 23 000 m3/j,
- ✓ Marseillon avec 2 forages et une capacité de pompage de 12 000 m3/j,
- ✓ Aurice avec 2 forages et une capacité de pompage de 5 600 m3/j,
- ✓ Horsarrieu avec 1 forage et une capacité de pompage de 3 000 m3/j à l'arrêt à ce jour.

La station de Pécorade alimente le secteur du Tursan, les trois autres desservant le secteur du Marseillon, les deux stations d'Aurice et de Marseillon pouvant se suppléer partiellement.

Sont répartis sur l'ensemble du territoire, **35 réservoirs semi-enterrés ou sur tour** visibles sur la carte de la page précédente (caractéristiques des ouvrages en annexe 1).

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

Cet indicateur transmis par l'A.R.S. correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Le barème de cet indice étant compris entre 0 et 100 % (détail en annexe 1), pour les huit forages présents sur le syndicat, **l'indice moyen est de 80 %** (valeur usuelle dans les syndicats) en raison de l'absence de la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral.

CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES

Linéaire de réseaux (km)	1 327
Linéaire de branchements (km)	136.59
Vannes de sectionnement	3 607
Ventouses	576
Vidanges / purges manuelles	1 416
Compteurs de sectorisation	118

Extrait du SIG

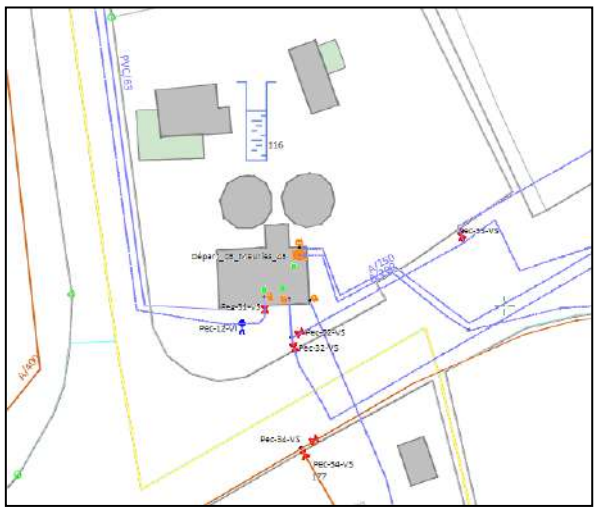

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

Le SIG du syndicat (Système d'Information Géographique) répertorie toutes les caractéristiques des canalisations : diamètre, matériaux, périodes de pose, branchements, interventions, ...

Cet indice est basé sur la qualité des informations disponibles sur le réseau et sur sa gestion : existence de plans des réseaux actualisés, caractéristiques des ouvrages, recherche de fuites, programme de renouvellement des canalisations, … (voir annexe 1) pour chaque secteur de production.

L'indice consolidé est actuellement de **115 points pour le secteur Marseillon et 95 points pour le secteur Tursan** (sur les 120 points potentiels), des remises à niveau des plans étant en cours.

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseaux renouvelés (km)	4.7	7.8	16.5	14.6	**5.1**
Pourcentage de renouvellement (%)	0.34	0.57	1.24	1.10	**0.38**

Compte tenu du vieillissement théorique d'un réseau d'eau potable sur 50 à 80 ans, le taux de renouvellement minimal serait compris entre 1.25 et 2 % du linéaire, soit 16 à 27 km par an pour le syndicat.
Pour l'année 2023, cet objectif n'est pas atteint. Le Syndicat a diminué les investissements en 2023 pour tenir compte de l'inflation des coûts énergétiques.
En 2022, le taux de renouvellement national était de 0.87 % (Source SISPEA).

5. NOMBRE D'ABONNES

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Total abonnés	**11 087**	**10 898**	**11 030**	**11 123**	**11 215**
Evolution / an	+ 0.63 %	- 1.07 %	+ 1.21 %	+ 0.9 %	**+ 0.8 %**

La baisse visible en 2020 est liée au transfert des abonnés (287) des communes de Lamothe et Le Leuy pour une vente en gros au SYDEC.
Malgré ces départs, la hausse moyenne des abonnés sur 5 ans est de 0.9 % par an (près de 100 abonnés par an).

ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)

D'après le recensement INSEE de la population légale au 1er janvier 2020, la population desservie en eau potable par le SEMT est de l'ordre de 25 500 habitants pour les ventes directes aux particuliers (détails par commune en annexe 2).

A cette population, est à ajouter celle des ventes en gros (de l'ordre de 18 000 habitants), la répartition étant rendue plus difficile entre les différentes sources d'alimentation potentielles pour ces collectivités.
La population totale desservie par le syndicat est estimée à environ **43 000 habitants**.

6. PRODUCTION ET DISTRIBUTION

PRODUCTION PAR STATION

Stations de production	2019	2020	2021	2022	2023
Pécorade	3 658 255	3 800 270	3 796 670	3 594 192	**3 312 365**
Marseillon	1 013 423	990 480	845 996	978 876	**1 096 175**
Aurice	1 351 774	1 369 015	1 358 150	1 192 447	**940 780**
Horsarrieu	-	-	-	-	**-**
Total volumes produits (m3)	**6 023 452**	**6 159 765**	**6 000 816**	**5 765 515**	**5 349 320**

La station d'Horsarrieu est arrêtée depuis 2011 suite à un contentieux avec le constructeur qui a pris fin en 2017 avec la signature d'une convention financière. Sa remise en service est étudiée dans le cadre du schéma directeur de 2019-2024.
Depuis 2019, est visible une **baisse des volumes produits qui atteint 11.2 %**, la production ayant baissé de **7.2 % cette année** (les volumes produits étant assujettis aux volumes vendus et au rendement des réseaux).

CONVENTIONS DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU

Ventes en gros	Sens	Usage	Caractéristiques	Date de la convention	Durée (ans)
Aire sur l'Adour - SYDEC	Export	Permanent	Moyenne 2700 m³/j	13 juin 1983 Transfert : 25 fév 2010	-
Arzacq / SELGL - SATEG-SAUR	Export	Permanent	Moyenne 2300 m³/j Maximum 5100 m³/j	30 juil 1984 Affermage : 04 janv 2016	-
CC Pays Grenadois : Larrivière-Saint-Savin	Export	Permanent	Moyenne 1000 m³/j Maximum 3000 m³/j	14 oct 2003	30
	Import	Secours	Moyenne 100 m³/h Maximum 2000 m³/j		
CC Pays Grenadois	Export	Permanent	Maximum 300 m³/j	10 fév 2017	30
CC Pays Tarusate - SYDEC	Export	Permanent	Moyenne 150 m3/ j Pointe 200 m3/j	1er janv 2020	12
Hagetmau	Import	Secours	Moyenne 70 m³/h Maximum 1100 m³/j	22 oct 2007	20
	Export	Permanent	Moyenne 500 m3/j Pointe 1000 m3/j		
Saint-Sever - SOGEDO	Export	Permanent	Moyenne 2 700 m3/ j Pointe 4 500 m3/j	1er juil 2008 dénoncée en 2015, négociations en cours. Délégataire : 1er janv 2020	20

Les conventions de la CCPG Larrivière-Saint-Savin et d'Hagetmau comprennent chacune pour la vente d'eau un seuil respectif de 179 500 et 180 000 m³/an (déductions faites des volumes achetés par le syndicat).

VOLUMES DE VENTE AUX PARTICULIERS ET VENTES EN GROS

Volumes vendus (m3)	2019	2020	2021	2022	2023
Total ventes abonnés	**2 068 701**	**1 964 836**	**1 688 058**	**1 848 802**	**1 707 221**
Aire/l'Adour / SYDEC	618 136	581 988	647 524	578 176	506 471
Arzacq / SATEG-SAUR	616 779	702 144	667 114	585 237	525 482
CC Pays Grenadois	274 543	239 241	356 952	372 696	366 775
CC Pays Grenadois (Larrivière)	25 678	31 682	61 248	35 999	34 350
CC Pays Tarusate / SYDEC	-	85 045	78 534	79 283	70 790
Hagetmau (1)	164 163	169 162	161 458	195 101	160 063
Saint-Sever / SOGEDO	972 578	858 276	844 713	749 780	752 097
Total ventes en gros	**2 671 877**	**2 667 538**	**2 817 543**	**2 596 272**	**2 416 028**
Total ventes générales	**4 740 578**	**4 632 374**	**4 505 601**	**4 445 074**	**4 123 249**

(1) volumes produits des volumes vendus car décalage facturation d'un mois

Les tendances observables **entre 2019 et 2023** sont :

- De fortes variations annuelles notamment pour les ventes aux particuliers - entre 1.69 et 2.07 millions de m3 – et moindres pour les ventes en gros évoluant entre 2.42 et 2.82 millions de m3.
- Une **chute des ventes aux particuliers de 17.5 %** liée aux baisses d'activités générales et à la grippe aviaire, avec une **forte baisse de 7.7 % cette année** et un volume de ventes proche de celui de 2021.
- Une **baisse des ventes en gros de 9.6 %** réparties sur la quasi-totalité des territoires desservis, avec une **forte baisse de 6.9 % cette année**.
  Le SELGL projette de réduire ces achats d'environ 140 000 m3 d'ici 2030.
- Globalement, une tendance à la **baisse des ventes générales de 13.0 %** avec de fortes fluctuations certaines années (grippe aviaire, covid19) et une **baisse de 7.2 % cette année**.

En 2023, les ventes aux particuliers représentent 42 % de la totalité des volumes vendus, les ventes en gros 58 % (pourcentages identiques à 2022).

GRAPHE DES VOLUMES PRODUITS ET VENDUS SUR 5 ANS

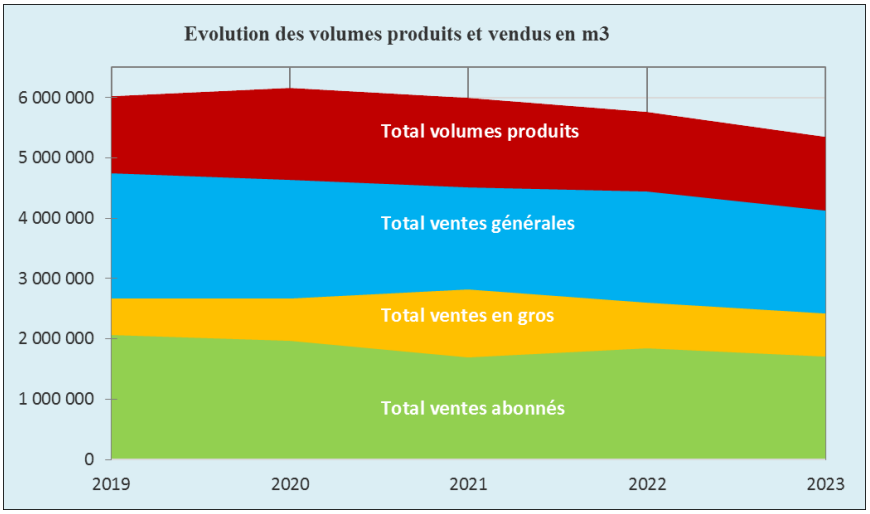

SYNOPTIQUE DES VOLUMES PRODUITS, DES VENTES ET DES PERTES

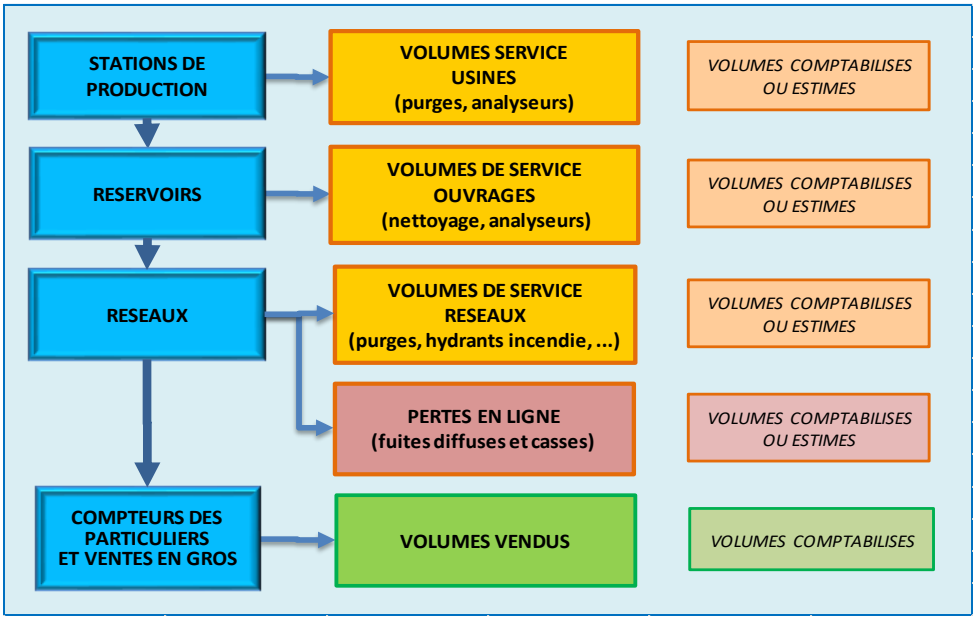

RENDEMENTS DES RESEAUX ET INDICE DE PERTES

Rendements des réseaux	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire réseaux (km)	1 385	1358	1330	1 327	1 327
Volumes de production (m3)	6 023 452	6 159 765	6 000 816	5 765 515	**5 349 320**
Volumes de service stations de production (m3)	81 752	79 689	46 818	23 710	25 304
Volume de distribution sortie des stations (m3)	5 941 700	6 080 076	5 953 998	5 741 805	**5 324 016**
Volumes de service réseaux de distribution (m3)	79 501	82 421	69 717	79 523	42 539
Total ventes générales	4 740 578	4 632 374	4 505 601	4 445 074	**4 123 249**
Volumes de service totaux (m3)	161 253	162 110	116 536	103 233	67 843
Rdt avec vol de service (P104.3) y compris volumes non comptés	81,4%	77,8%	76.8%	78,8%	**78,2%**
Volumes perdus (m3)	1 121 621	1 365 281	1 378 679	1 217 208	**1 158 228**
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour) = ILC	9.7	9.5	9.4	9,3	8,6
Indice linéaire volumes non comptés (m3/km/jour) (P105.3)	2,5	3,1	3.0	2,7	2,5
Indice linéaire pertes en réseau (m3/km/jour) = ILP (P106.3)	2,2	2,8	2,8	2,5	**2,4**
Référentiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne (seuil de 2.5 entre les deux classements)	Acceptable	Médiocre	Médiocre	Acceptable	**Acceptable**

La réduction des volumes de service s'explique par des utilisations d'eau irrégulières sur le temps en fonction des besoins (purge forages, lavage de filtres, …) et une méthode de calcul plus précise au fil des années notamment pour des volumes de service estimés car difficilement mesurables.

Le rendement en baisse par rapport à l'année 2022 est lié majoritairement à la diminution des volumes produits et la forte baisse des volumes vendus : cela traduit une hausse relative du pourcentage des volumes perdus par les fuites sur les réseaux de distribution.
Cependant, l'évolution des volumes perdus sur les dernières années montre bien une forte diminution des pertes d'eau en lien direct avec le suivi des compteurs de sectorisation et les travaux faits sur les réseaux pour réduire les fuites.
L'indice linéaire pertes en réseau traduit bien cette amélioration en atteignant une valeur de 2.4 classée acceptable par l'Agence de l'eau.

Les formules de calcul des indices de rendement sont présentées en annexe 3.

7. QUALITE DE SERVICE

CONFORMITE DE L'EAU

Le bilan complet de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est établi annuellement par l'ARS. A sa réception, ce document est mis à disposition sur le site internet du syndicat.
Des synthèses sont également éditées par l'ARS par unité de production détaillant les taux de conformité bactériologiques **(P101.1)** et physico-chimiques **(P102.1)**. Les articles ci-après ne reprennent que les valeurs majeures des synthèses disponibles en annexe 4.

1. Unité de distribution : TURSAN

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : Eau de très bonne qualité
BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %.
QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %
NITRATES : Valeur maxi : 0 mg/L.
PESTICIDES : Conformité : 100 % - Valeur maxi : 0 mg/L.
DURETÉ : Eau peu calcaire - Valeur moyenne : 14,7 °f - Valeur maxi : 15,2 °f.
TEMPERATURE : 17 dépassements ponctuels en sortie de station et sur les réseaux de distribution (> 25°C).

2. Unité de distribution : MARSEILLON

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : Eau de très bonne qualité
BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %.
QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %
NITRATES : Eau de bonne qualité - Valeur moyenne : 27,3 mg/L - Valeur maxi : 29 mg/L.
PESTICIDES : Conformité de 100 % - Valeur maxi : 0,08 mg/L (Esa métolachlore).
DURETÉ : Eau dure - Valeur moyenne : 28.4 °f, Valeur maxi : 29.3 °f.
TEMPERATURE : 1 dépassement ponctuel sur les réseaux de distribution (> 25°C).
CHLORITE : aucun dépassement sur les réseaux de distribution.

3. Unité de distribution : AURICE

INDICATEUR GLOBAL DE QUALITE : Eau de très bonne qualité
BACTÉRIOLOGIE : Conformité de 100 %.
QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE : Conformité de 100 %
NITRATES : Valeur moyenne : 0 mg/L - Valeur maxi : 0 mg/L.
PESTICIDES : Conformité de 100 % - Valeur maxi : 0 mg/L.
DURETÉ : Eau peu calcaire - Valeur moyenne : 14,8 °f - Valeur maxi : 15,2 °f.

OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Le délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service étant de **48 heures (D151.0)**, le **taux de respect de ce délai maximal est de 100 % (P152.1)**.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés puis multiplié par 1000. Pour l'année en cours, ce taux n'a pas été calculé.

TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Ce taux est le nombre de réclamations écrites reçues directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Aucune réclamation écrite n'a été enregistrée pour cette année.

MEDIATION DE L'EAU

Depuis 2019, les abonnés peuvent déposer une demande de médiation auprès d'un organisme pour tout litige portant sur la facturation des consommations (deux dossiers traités depuis dont le dernier en 2021).
Cette année, aucun dossier n'a été reçu par cet organisme.

8. INDICATEURS FINANCIERS

Hormis les redevances de l'Agence de l'eau directement applicables sur la facturation, les tarifs pratiqués sont votés annuellement par l'assemblée syndicale.

TARIFS DE L'ACCES AU SERVICE 2023

Prestations	Prix (€ HT)
Frais d'accès au service	25.00
Forfait Branchement (0-15 ml) en zone urbaine ou péri-urbaine	1 550.00
Forfait branchement : mètre linéaire au-delà des 10 ml	30.00
Forfait branchement lotissement ou regroupé (0-15 ml)	1 050.00
Forfait pose compteur et col de cygne	150.00

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU

La **redevance prélèvement** de l'Agence de l'eau est appliquée pour chaque m3 prélevés dans le milieu naturel sur l'ensemble des volumes d'eau pompée par les forages.
Le montant global de cette redevance est ensuite réparti sur l'ensemble des m3 vendus aux particuliers et par les ventes en gros.

La **redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique** de l'Agence de l'eau est appliquée pour chaque m3 d'eau potable vendu (sauf dérogation).

La **redevance pour modernisation des réseaux** de l'Agence de l'eau est uniquement appliquée pour chaque mètre cube d'eau vendu et collecté dans un réseau d'assainissement collectif.

Les montants de ces redevances évolutives chaque année et assujetties à la TVA sont repris dans le tableau sur le prix du service d'eau potable.

Une note d'information de l'Agence de l'eau portant la collecte et les interventions liées à ces redevances est disponible en annexe 6.

PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE 2023

Le prix du service comprend une part fixe par abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable (facturation bipartite obligatoire). Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement et les consommations payables au vu des relevés semestriels.

Part de la collectivité	**Part fixe (€HT/an) pour tout abonné** (DN 15-20)	45.00
	Part variable particuliers (€HT/m3)	1.41
Redevances et taxes	**Redevance prélèvement (€ HT/m³)**	0.079
	Redevance pour pollution domestique (€ HT/m³)	0.33
	TVA AEP	5.5 %

Les tarifs appliqués sur les deux secteurs sont harmonisés depuis 2023.

PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³ (D102.0)

Evolution du montant de la facture d'eau potable d'un ménage de référence de quatre personnes consommant 120 m3 par an (facture type en annexe 5) :

Valeurs en euros	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnement	45,00	45,00	45,00	45,00	**45,00**
Part proportionnelle pour 120 m3	130,80	130,80	135.60	145,20	**169.20**
Redevance prélèvement	9,12	9,12	9,12	9,48	**9,48**
Redevance pollution domestique	39,60	39,60	39,60	39,60	**39,60**
TVA	12,34	12,34	12,61	13,16	**14.48**
Total (€ TTC)	236,87	236,87	241.94	252,44	**277.76**
Prix du m³ (€ TTC)	**1.97**	**1.97**	**2.02**	**2,10**	**2,31**
Evolution du prix du m³ / année N-1	-	0,0 %	2,7 %	4.3 %	10.0 %

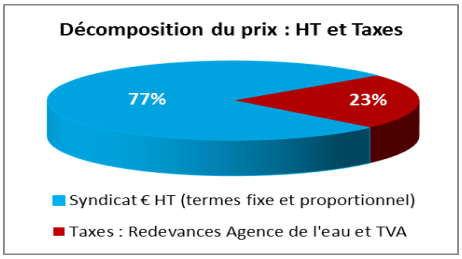

VOLUMES FACTURES AUX PARTICULIERS ET DEGREVES

Les volumes vendus sont présentés à l'article 6, le détail par commune en annexe 2.

Suite à des fuites déclarées par des abonnés sur leurs réseaux privés, les demandes de dégrèvements donnent lieu soit à des écrêtements en application de la loi Warsmann, soit à des remises gracieuses après délibération du conseil syndical.

	2019	2020	2021	2022	2023
Ecrêtement (m3)	37 333	57 033	32 155	39 402	**47 518**
Remises gracieuses (m3)	15 355	28 883	9 572	14 618	**11 797**
Total (m3)	**52 688**	**85 916**	**41 727**	**54 020**	**59 313**

Le volume important enregistré en 2020 est lié à l'absence de relève pendant la première vague de Covid 19 ne permettant pas de prévenir les abonnés des surconsommations constatées. Le taux faible de 2021 résulte des nombreux dégrèvements appliqués l'année précédente.
La moyenne annuelle sur 5 ans se situant aux alentours de 59 000 m3, l'année 2023 reste très proche de celle-ci.

RECETTES D'EXPLOITATION

	2019	2020	2021	2022	2023
Vente d'eau particuliers (termes fixes et consommations)	2 845 108.53 €	2 557 912.60 €	2 401 996.47 €	2 744 336.13 €	**2 933 395.65 €**
Ventes d'eau en gros (termes fixes et consommations)	829 495.69 €	902 832.20 €	976 362.71 €	966 714.56 €	**940 224.86 €**
Ventes globales	**3 674 604,22 €**	**3 460 744,80 €**	**3 378 359.18 €**	**3 711 050,69 €**	**3 873 620,51 €**
Mise en service de compteurs	28 761.60 €	27 837.26 €	30 923.31 €	26 912.50 €	**29 923.16 €**
Travaux de branchements	125 449.19 €	101 001.09 €	79 020.12 €	214 303.72 €	**153 081.95 €**
Recettes Totales	**3 828 815,01 €**	**3 589 583,15 €**	**3 488 302,61 €**	**3 952 266,91 €**	**4 056 625,62 €**

Depuis 2019, une **augmentation des recettes sur les ventes globales de 3.1 %** est visible avec notamment **6.9 % sur la dernière année**, les **recettes totales** ayant **augmenté de 5.9 %** sur 5 ans et de **2.6 % sur un an**.
Ces hausses sont liées à la hausse des tarifs de ventes aux particuliers et à la révision des tarifs de vente en gros.

REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance prélèvement	395 127.39 €	349 337.84 €	345 141.11 €	352 239.78 €	**327 737.64 €**
Redevance pollution	520 911.60 €	488 112.77 €	453 759.98 €	473 076.71 €	**437 128.53 €**
Total général	**916 038,99 €**	**837 450,61 €**	**798 901,09 €**	**825 316,49 €**	**764 866.17 €**

Ces redevances sont encaissées par le Syndicat puis reversées à l'Agence de l'eau en tenant compte des derniers ajustements après facturation.
La **baisse des redevances reversées à l'Agence de l'eau** (montants stables dans le temps) suit celle des volumes des ventes d'eau, avec une **diminution de 16.5 % depuis 2018** et de **7.3 % sur un an**.

ETAT DE LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre	**1 581 170.67 €**
Annuités de remboursements de la dette	**150 927.00 €**
dont intérêts	23 816.04 €
dont capital	127 110.96 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Date d'extinction de la dette	**2048**

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

	2019	2020	2021	2022	2023
Abandons de créance	27 010.60 €	50 531.62 €	40 063.88 €	56 058.17 €	**31 647.82 €**
Créances éteintes	15 330.46 €	4 430.97 €	0 €	10 446.99 €	**4 339.41 €**

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Taux d'impayés brut	1.72 %

(Données 2022 DGFIP)

AMORTISSEMENTS

Amortissement des biens	1 080 717.45 €
Amortissement des subventions	104 169.55 €

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS REALISES

Objet des travaux	Montant des travaux €HT	Subventions perçues €HT
Bâtiment de Geaune	5 880.00 €	0 €
Sécurité réservoirs	133 235.50 €	0 €
Station de production de Pécorade	14 373.78 €	0 €
Travaux chambres de sectorisation	39 652.87 €	0 €
Schéma directeur	0.00 €	0 €
Travaux renouvellement réseaux 2021	83 400.69 €	66 000.00 €
Station de production d'Aurice	4 170.00 €	0 €
Renouvellement réseaux	186 926.07 €	178 960.00 €
Réservoir de Classun	12 590.00 €	0 €
Télégestion	3 955.80 €	0 €
Interconnexion	199.10	8 750.00 €
Renouvellement réseaux 2023	121 687.44 €	0 €
Total	**606 071,25€**	**253 710.00 €**

Pour certains travaux, des subventions ont été perçues avec une année de décalage par rapport aux investissements.

ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action n'a été engagée cette année.

9. ETUDES & TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

TRAVAUX SUR OUVRAGES DE PRODUCTION ET RESERVOIRS (travaux importants)

Sites	Opérations	Montant €HT
Château d'eau Classun	Changement colonne vidange + pose compteur entrée réservoir	12 590 €
Forages 2 + 4 Pecorade	Diagnostics ouvrages	17 870 €
Forage 2 Pecorade	Etalonnage débitmètre + modification regard	2 772 €
Réservoirs (fonctionnement)	Nettoyage annuel	11 000 €
Réservoir Aurice	Raccordement trop plein	1650 €
Station Pecorade	Pose clapet Pompe	3 918 €
Station Aurice	Approfondissement pompe F1	2 520 €
Télégestion	Pose LS42	3 955 €
Castelner bourg	Modification tuyauterie	2 069 €
Station Audignon	Merlon protection lagune (phase 1)	3 000 €
Sécurité réservoirs	Tranche 2	188 174 €
Station Pecorade	Changement moteur pompe forage 2	Pris en charge par assurance

RENOUVELLEMENT RESEAUX D'EAU POTABLE EN REGIE (travaux importants)

Commune	Lieu	Longueur (ml)	Diamètre et matériaux	Montant €HT
ARBOUCAVE	Chemin de Lestaque	8	PE PVDF 25-32	4 920.78
AURICE	Chemin de Lagouasse	496	PVC 63	14 227.22
BAHUS	Route d'Eugénie	35	PE PVDF 25-32	6 547.33
BAS-MAUCO	Branchement Cassagne	202	PE PVDF 40	11 608.09
DUHORT-BACHEN	Chemin du Rey	255	PE PVDF 40	7 487.12
DUHORT-BACHEN	Route du Lac	191	PE PVDF 40	7 250.07
EUGENIE	Ld Lanusse	249		16 043.73
FARGUES	Route de Bombardé	141	PE PVDF 40	5 826.17
PECORADE	Rue des Palombes	1 056	PVC 63	42 159.80
PHILONDENX	Route de Majouraou	205	PE PVDF 32	14 518.40

SAINT-SEVER	Chemin de Mouret	310	PE PVDF 40	17 204.43
SAINT-SEVER	Ld Saint Sarian	640	PE PVDF 40	25 483.19
	Reprise branchements	249	PE PVDF 25-32	58 790.87
TOTAL		**4 037 ml**		**232 067.20 € HT**

AUTRES OPERATIONS SUR RESEAUX

Les autres opérations sur réseaux sont nombreuses, il s'agit principalement de :

- Demandes de branchement, ajout de compteur, déplacement de compteurs (soit à la demande des propriétaires soit à notre demande pour déplacer le compteur en limite de propriété voire même les sortir des bâtis pour certains), etc…
- Demandes de repérage des réseaux d'eau potable pour permettre aux entreprises de visualiser les canalisations et d'intervenir ainsi en limitant le risque de casse sur nos réseaux ;
- Reprise de longs branchements en PEHD pour les passer en Excel+ (matériau plus résistant) afin de diminuer le nombre de fuites sur ces tronçons et limiter les désagréments chez les abonnés ;
- Réparations de fuites ou de casses sur réseaux.

Les fuites sur réseaux 240 interventions par an et les fuites sur branchements 214 interventions par an, soit près de 2 fuites / jour travaillé.

Exemples de chantiers réalisés en régie en 2023

SAINT-SEVER - Repérage et diagnostic des ventouses, route de Grenade

MIRAMONT-SENSACQ Repérage d'un branchement - pointage GPS

SAMADET - Ecoute de vanne pour la recherche de fuites

SAMADET - Réparation d'une fuite chemin de Depès

TRAVAUX SUR RESEAUX PAR ENTREPRISES

Commune	Lieu	Travaux	Montant €HT	Entreprise
AURICE	Rte de Campagne	850 ML PVC 160-90	121 687.44 €	CEGETP
EUGENIE	Rte de Grenade	291 ML PVC 125-63	61 876.73	SOGEA
TOTAL		**1.141 km**	**183 564.17 €**	

Exemples de chantiers réalisés par entreprises en 2023

EUGENIE-LES-BAINS - Route de Grenade

10. ETUDES & TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES EN 2024

Opérations
Château d'eau Pécorade travaux canalisation avec raccordement diamètre 400 fonte + pose compteur sortie réservoir. Château d'eau Classun travaux canalisation.

Travaux de sécurisation des réservoirs : pose clôture Miramont, Samadet, Saint Loubouer, Mant et Audignon. Travaux chambre de sectorisation : Philondenx, Samadet, Vieille Tursan, Saint Loubouer, Miramont Sensacq, Pimbo. Station de Pécorade : contrôle décennal des Forages 3 + 5, travaux Forage 5 ; pose de variateurs sur les services Pécorade et Miramont. Station d'Aurice : achat débitmètre, raccordement trop plein, installation pompe approfondissement forage, pose 2ème pompe vers Saint Sever. Station d'Audignon : remplacement des clapets, réalisation d'un merlon de terre pour protection de la ressource. Télégestion : pose antenne communication sur réservoir de Banos, antenne Pipoulan. Station renouvellement compteurs, travaux sur groupe électrogène, générateur. Station Castelner : remplacement d'une pompe de reprise. Renouvellement de la chambre de comptage VEG Arzacq à Pimbo.
Schéma directeur avec PGSSE sur tout le territoire du syndicat avec les entreprises Boubée-Dupont Environnement et OIEau : période d'étude 2019-2024. Avec un volet spécifique lié à sécurisation de la ressource du Marseillon.
Etude d'interconnexion entre les territoires du Marseillon et du Tursan
Etude de réhabilitation de la station de Marseillon
Travaux de renouvellement de réseaux – travaux sous traités : • Cauna, rue du Château et Bourg de bas • Monget Bourg • Urgons Bourg • Miramond Route des Lacs • Bas Mauco Route de Laubon • Cauna chemin de Lamothe • Bassercles chemin de Cés et Boudigue • Doazit Route de Sannes • Geaune rue du Village Neuf et rue de la Halle

Travaux de renouvellement de réseaux petits diamètres & branchements en régie	
AUDIGNON	CHEMIN DE CE
DUMES	ROUTE DES PYRENEES
MONTSEGUR	CHEMIN DU FLUC
DUHORT	AVENUE DE L'EGLISE BACHEN
SAMADET	CHEMIN DE MIGNOUNET
SAMADET	ROUTE D'AUBAGNAN

SAMADET	CHEMIN DE TOULET
VIELLE TURSAN	CHEMIN DE TISNE
SAINT COLOMBE	ROUTE DE EYRES MONCUBE
SAINT COLOMBE	CHEMIN DE POURGOT
EYRES MONCUBE	BRANCHEMENT LAFITTE
BAHUS	ROUTE DE France
BAHUS	CHEMIN DE PIERRETON
MONTGAILLARD	CHEMIN DE PROUST
MONTGAILLARD	CHEMIN DE CARRATE

ANNEXES

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF PATRIMOINE PAR SECTEUR HYDRAULIQUE

FORAGES ET STATIONS DE PRODUCTION

Secteur Tursan	Débit nominal [m3/h]	Volume maximal [m3/j]
Station de Geaune (construite en 1958)		
Forage F2	300	6 000
Forage F3	300	6 000
Forage F4	300	6 000
Forage F5	250	5 000
Prélèvement maximal journalier	**1150**	**23 000**

Secteur Marseillon	Débit nominal [m3/h]	Volume maximal [m3/j]
Station de Marseillon (construite en 1941)		
Forage F1	300	6 000
Forage F2	300	6 000
Station d'Aurice (construite en 2000)		
Forage F1	130	2 600
Forage F2	150	3 000
Station d'Horsarrieu (construite en 2005, en arrêt depuis 2013)		
Forage F1	150	A l'arrêt
Prélèvement maximal journalier	**880**	**17 600**

RESERVOIRS DE STOCKAGE

Secteur Tursan	Type de réservoirs	Volume (m3)	Date de mise en service
Castelnau	Bâche semi enterrée	200	-
Castelner	Bâche semi enterrée	1 x 50 1 x 200	-
Classun	Tour	200	-
Duhort	Conduite enterrée Ø1400 x2 - 50ml	50	1989
Mant	Bâche semi enterrée	200	-
Mauries	Bâches semi enterrées	2 x 200	-
Miramont	Tour	800	-
Pécorade	Tour	1000	-
Pécorade (Station)	Bâches semi enterrées	2 x 300 + 1 x 400 + 2 x 1100	1962 1978 1987

Philondenx	Conduite enterrée Ø1400 x2 - 50ml	300	1987
Poudenx	Tour	300	-
Saint-Loubouer	Tour	1100	2005
Samadet	Tour	300	1958
Volume total secteur Tursan		**8 300**	

Secteur Marseillon	Type de réservoirs	Volume (m3)	Date de mise en service
Audignon (Marseillon)	Bâches semi-enterrées	1600 + 500	2000 et 1954
Audignon	Château	300	1954
Aubagnan	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	150	1978
Aurice	Château et bâche semi-enterrée	500 + 100	1972
Eyres-Moncube (Pelanne – Chantegrit)	Bâche semi-enterrée	100	1954
Horsarrieu	Château	450	1954
Montsoué (Le Pouy)	Bâches semi-enterrées	2 x 250	1954
Montaut	Château	300	1954
Sainte-Colombe	Bâche semi-enterrée avec surpresseur	60	1978
Saint-Sever (Pipoulan)	Bâches semi-enterrées	1000 + 2 x 250	1981 et 1968
Serres-Gaston	Château	150	1955
Volume total secteur Marseillon		**6 060**	

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

Forages	Code BSS	Avis hydrogéol. agréé	Avis CODERST	Arrêté D.U.P.	Procédure de suivi (1)	Total
Pourcentage		**40%**	**60%**	**80%**	**100%**	
F2 Pécorade	002FMFR	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F3 Pécorade	002FMFY	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F4 Pécorade	002FMGG	-	16/09/1997	27/08/1999	-	80 %
F5 Pécorade	002FMGG	-	07/02/2006	16/02/2021	-	80 %
F1 Marseillon	002FMAH	04/07/1986	04/12/1992	03/02/1988	-	80 %
F2 Marseillon	002FMAJ	04/07/1986	04/12/1992	03/02/1988	-	80 %
F1 Aurice	002EDYS	08/12/2000	05/02/2004	23/05/2019	-	80 %
F2 Aurice	002EEEV	20/09/2009	06/0720/10	05/08/2010	-	80 %
F1 Horsarrieu	002FMAL	06/03/2004	07/12/2004	27/07/2007	-	80 %

(1) Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

Informations	Notation	Marseillon	Tursan
A - Plan des réseaux (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux et les compteurs des forages et généraux	10	10	10
Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle prenant en compte les derniers travaux avec levé topographique	5	5	5
B - Inventaire des réseaux (30 points)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire par tronçon, de la catégorie des ouvrages, de la précision des informations cartographiques Et sur 50 % des réseaux, information sur les diamètres et matériaux	10	10	10
Information sur les diamètres et matériaux au-delà des 60 % des réseaux	1 point / 10 % sup jusqu'à 90 % + 1 point / jusqu'à 95 % + 1 point quand sup à 95 %	5	5
Inventaire mentionnant la date ou la période de pose sur plus de 50 % des réseaux	10 + 1 point / 10 % sup jusqu'à 90 % + 1 point / jusqu'à 95 % + 1 point quand sup à 95 %	12	15
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
Localisation sur plan des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, …) et des servitudes	10	10	5
Inventaire actualisé des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et distribution	10	10	10
Localisation sur plan des branchements	10	10	0
Document de référence du carnet métrologique et la date de pose des compteurs des branchements	10	10	10
Document de localisation des recherches de fuites, identification des travaux en découlant	10	8	0
Document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements mentionnant les temps de séjour et les capacités de transfert des réseaux	10	10	10
Modélisation d'au moins 50 % des réseaux	5	5	5
TOTAL	**120**	**115**	**95**

ANNEXE 2 : CONSOMMATIONS PAR COMMUNES

Communes	Population totale	% Abonnes desservis	Population retenue	Nombre d'abonnés	Consommation (m3)
Total SEMT	**32 876**		**25528**	**11 215**	**1 707 221**
Arboucave	205	100%	205	136	18 332
Argelos	168	100%	168	94	10 184
Aubagnan	262	100%	262	135	14 173
Audignon	402	100%	402	201	32 343
Aurice	648	100%	648	343	44 358
Bahus-Soubiran	408	100%	408	203	29 643
Banos	267	-	22	10	815
Bas-Mauco	384	100%	384	206	25 269
Bassercles	157	100%	157	93	10 932
Bats-Tursan	324	100%	324	166	17 953
Benquet	1924	-	18	9 Rattachés à Bas-Mauco	
Buanes	254	100%	254	136	27 447
Castelnau-Tursan	192	100%	192	121	16 990
Castelner	121	100%	121	71	8 537
Cauna	444	100%	444	220	26 761
Classun	259	100%	259	138	25 043
Clèdes	127	100%	127	73	10 136
Coudures	544	100%	544	267	28 051
Doazit	882	100%	882	449	62 204
Duhort-Bachen	664	100%	664	363	57 617
Dumes	226	100%	226	125	11 058
Eugénie-Les-Bains	470	100%	470	395	91 567
Eyres-Moncube	365	100%	365	172	26 726
Fargues	326	100%	326	155	22 975
Geaune	765	100%	765	474	62 172
Hagetmau	4739	-	42	20 Rattachés à Horsarrieu	
Hauriet	281	100%	281	133	21 493
Horsarrieu	717	100%	717	354	43 208
Lacajunte	159	100%	159	84	7 668
Lacrabe	289	100%	289	136	13 558
Lamothe	306	-	4	2 Rattachés à Bas-Mauco	
Latrille	168	100%	168	100	11 770
Lauret	85	100%	85	56	10 039
Mant	274	100%	274	184	48 751
Mauries	89	100%	89	42	7 970
Maylis	328	100%	328	146	32 778
Miramont-Sensacq	362	100%	362	211	36 125
Monget	85	100%	85	59	7 175
Monségur	401	100%	401	208	26 409

Montaut	628	100%	628	338	109 251
Montgaillard	624	100%	624	305	52 082
Montsoué	578	100%	578	287	40 353
Morganx	180	100%	180	113	13 155
Payros-Cazautets	109	100%	109	54	8 422
Pécorade	140	100%	140	99	11 866
Peyre	237	100%	237	129	18 546
Philondenx	198	100%	198	110	32 878
Pimbo	206	100%	206	151	16 144
Poudenx	230	100%	230	137	12 391
Puyol-Cazalet	107	100%	107	56	30 039
Renung	525	100%	525	270	33 767
Saint-Agnet	185	100%	185	106	17 335
Saint-Aubin	513	100%	513	145	18 311
Sainte-Colombe	645	100%	645	321	50 389
Saint-Loubouer	455	100%	455	271	30 983
Saint-Sever (écarts)	5046	100%	5046	236	31 915
Samadet	1155	100%	1155	638	97 891
Sarraziet	255	100%	255	109	14 319
Sarron	110	100%	110	65	7 668
Serres-Gaston	410	100%	410	215	25 911
Serreslous-Et-Arribans	200	100%	200	101	14 181
Sorbets	199	100%	199	131	19 581
Toulouzette	329	50%	165	50	16 189
Urgons	252	100%	252	154	17 010
Vielle-Tursan	289	100%	289	165	20 046

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2023 (source INSEE)

La population totale correspond à celle des communes alimentées par le syndicat : vente aux particuliers (abonnés) et ventes en gros (communes conventionnées). La population retenue est celle correspondant uniquement aux ventes aux particuliers

En raison de la configuration de certaines communes desservies par d'autres régies, des ajustements exprimés en % sont nécessaires pour se rapprocher au mieux de la réalité en tenant compte de la répartition des abonnés et de la population.

Les consommations du tableau tiennent compte des dégrèvements et ajustements réalisés en cours d'année.

ANNEXE 3 : VOLUMES DE SERVICE ET FORMULES DE CALCUL DES RENDEMENTS DES RESEAUX

FORMULE DU RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé + volume exporté}}{\text{volume produit + volume importé}}$$

avec

- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté,
- ✓ volume importé.

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (VP224)

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{volume consommé autorisé + volume exporté}}{\text{longueur du réseau de desserte x 365}}$$

avec

- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté,

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{volume mis en distribution – volume comptabilisé}}{\text{longueur du réseau de desserte x 365}}$$

avec volume mis en distribution = volume produit.

FORMULE DE L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{volume mis en distribution – volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte x 365}}$$

avec

- ✓ volume mis en distribution = volume produit,
- ✓ volume consommé autorisé = volume vendu + volume de service + volume non compté.

ANNEXE 4 : SYNTHESE ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : TURSAN

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F2 LARRIOUCLA, FORAGE F3 DUBASQUE, FORAGE F4 CAMPISTON, FORAGE F5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11260 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **12/06/2024**

UDI **040000404**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — **A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **51**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — **A** Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES — **A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **173**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **15 °f**
Valeur maxi : **15,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : MARSEILLON

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F1 COULAOU, FORAGE F2 COULAOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7154 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **12/06/2024**

UDI **040000341**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **27,3 mg/L**
Valeur maxi : **29 mg/L**

PESTICIDES — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **174**
Valeur maxi : **0,036 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **28,4 °f**
Valeur maxi : **29,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : MARSEILLON_(PAR_AURICE)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.	**A** : Eau de bonne qualité **B** : Eau de qualité convenable **C** : Eau de qualité insuffisante **D** : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE F1, FORAGE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2420 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **12/06/2024**

UDI **040000688**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **173**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **14,8 °f**
Valeur maxi : **15,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Landes de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 9, Avenue Antoine Dufau BP 329 40011 Mont-de-Marsan Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr

ANNEXE 5 : SIMULATION DE FACTURE D'EAU

Eaux40
SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Référence à rappeler : **N° du contrat : 32934**
Occupant : M XXXXXX

Adresse du lieu desservi : XXX
99999 _VILLE GENERIQUE

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN
48 rue Gourgues - BP 14 - 40320 GEAUNE
Tél : 05 58 44 58 58 (8H00 - 17H30)
abonnes@eaux40.fr - www.eaux40.fr
Siret 200 078 103 00013 RCS Mont-de-Marsan
Code APE 3600 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR67200078103

SERVICE GESTION COMPTABLE DE SAINT SEVER
3 PLACE DU TRIBUNAL

40500 SAINT SEVER

M XXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXX

Appels urgents hors heures ouvrées au 05.58.44.58.58, puis selon votre secteur, tapez:
- 1 : Secteur Eau Tursan
- 2 : Secteur Eau Marseillon
- 3 : Assainissement Collectif

Liste des communes par secteur sur www.eaux40.fr
Tout déplacement en dehors des heures de bureau jugé non urgent pourra donner lieu à la facturation de la prestation.

Facture réelle n° 2023-1 / 1043711 du 01/01/2023

Eau
Consommation du 01/01/2023 au 31/12/2023
Abonnement du 01/01/2023 au 31/12/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture	**Détail au verso**
Votre consommation d'eau	**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau hors abonnement 0,00192 €	

	Montants
Abonnement	47,48
Consommation	230,29
Total de la facture	**277,77**

Montant total à payer avant le 31/01/2023 **277,77 €**

Historique de consommation

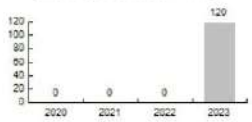

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

M XXXXXX
XXXXX
000000 XXXXXXX

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA040016030000000000104371123
ICS : FR20ZZZ8503F5
Référence : 4 BD 23 000000001043711 Y 105 31 **Montant : 277,77 €**
Créancier : EAU Marseillon Tursan

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

030110500238 XXXXXX

941133000175 88230000000010437110400164911706 27777

Facture réelle n° 2023-1 / 1043711 du 01/01/2023

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
25349	00000001	15	31/12/2023	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	**Date de vigueur**	**Tranche**	**Quantité**	**Tarif**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau					**214,20**	**11,79**	**225,99**
ABONNEMENT EAU	2022		12 mois	22,50000	45,00	2,48 (5.5%)	47,48
CONSOMMATION EAU	2023	1 à 999999	120 m3	1,41000	169,20	9,31 (5.5%)	178,51
Organismes publics					**49,08**	**2,70**	**51,78**
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU	2022		120 m3	0,07900	9,48	0,52 (5.5%)	10,00
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	2022		120 m3	0,33000	39,60	2,18 (5.5%)	41,78
Total de votre facture					**263,28**	**14,49**	**277,77**
Montant total à payer					**263,28**	**14,49**	**277,77**

Commentaires

PRINCIPE DE LA TARIFICATION

Les abonnés ordinaires sont soumis aux redevances payables semestriellement à terme échu et fixées par les autorités administratives compétentes selon les tarifs suivants :

Un abonnement forfaitaire couvrant les charges fixes du service (gestion des abonnés, entretien du branchement, ...),

Une consommation proportionnelle au volume d'eau selon l'index relevé du compteur, composée de :

- **la redevance syndicale** couvrant les charges d'exploitation et les charges d'investissements réalisés par le Syndicat pour assurer la production et distribution d'eau potable,
- **les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** reversées à l'Agence de l'Eau aidant financièrement les collectivités à s'équiper : redevances Préservation des ressources en Eau et Lutte contre la Pollution sur la facture d'eau potable et la redevance Modernisation des réseaux sur la facture d'assainissement collectif.

MODALITES DE REGLEMENT

Par prélèvement automatique semestriel ou mensuel : pour ce mode de règlement, contactez notre service abonnés au 05 58 44 58 58.

Par Internet : sur le site www.eaux40.fr, page « mes démarches », rubrique « paiement en ligne » en suivant les indications demandées.

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « Joindre un RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en faisant apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

Par chèque bancaire ou postal : envoyez votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier ni agrafer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

Par virement bancaire ou mandat-contributions : IBAN FR82 3000 1005 54D4 0700 0000 089 BIC BDFEFRPPCCT
Indiquez vos Nom et Prénom dans la partie réservée à la correspondance ainsi que le NUMERO DE FACTURE.

Sur les bornes QR Code : par CB ou numéraire dans les commerces équipés.

En numéraire : auprès des établissements de la Banque Postale.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Votre collectivité a transféré sa compétence en matière d'eau potable et/ou d'assainissement collectif au Syndicat des Eaux Marsellon Tursan. Celui-ci collecte et traite les données et les conserve en tant que de besoin et dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès du Syndicat, responsable du traitement, par écrit en vous adressant à votre collectivité, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Le délégué à la Protection des Données personnelles est ALPI 175 place Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX joignable pour tout renseignement complémentaire.

MEDIATION DE L'EAU

En vue de favoriser toute solution à l'amiable pour des litiges sur la facturation et pour plus d'information, consultez notre site internet www.eaux40.fr

ANNEXE 6 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

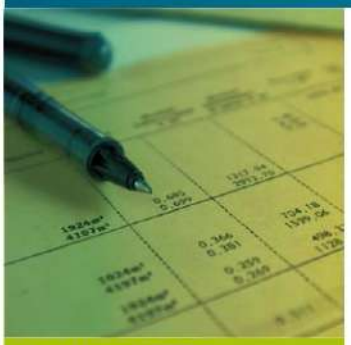

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

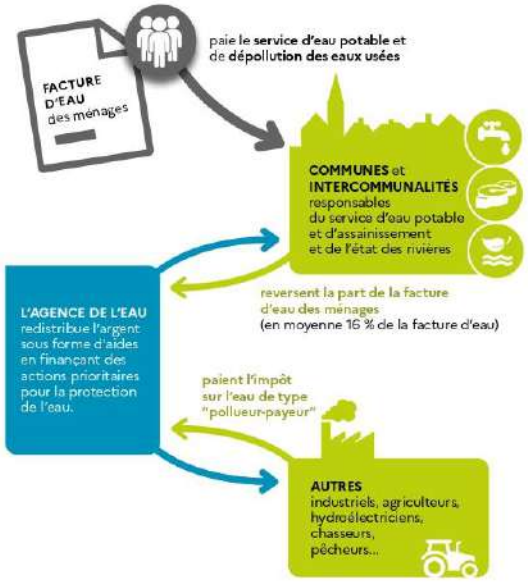

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,05 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **2,10 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **68,5 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **8,90 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 €** de redevances perçues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2023
- **1,80 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
- **2,70 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants
- **3,45 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **12,50 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

- **7,20 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau
- **14,30 €** pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)
- **22,15 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
- **15 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2023
- **5 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **13,50 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)
- **22,85 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...

11 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **60**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **76**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **849**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **1 117**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU **16**

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **58**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **358**

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/tempo

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIM'VERT
PEFC
Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2024 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, istock photo & Jean-Louis Aubert

1964 Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024 L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr

{èyŘƛŎI-ű ŘŜă
9ăŎK2dzNJŘŜă

t[!b{

sogedo

SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT
ESCHOURDES

SIAEP des Eschourdes

Commune de SAINT-CRICQ-CHALOSSE

RESEAU EAU POTABLE

Version	Date	Observations
A	02/08/2024	Version initiale
B		
C		
D		
E		

Plan 1/1
Echelle 1 : 7500
Réf : C61-850000
Edité par : YBR

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE SOGEDO. IL NE POURRA ETRE REPRODUIT OU COMMUNIQUE SANS SON AUTORISATION.
LE FOND DE PLAN EST DONNE A TITRE INDICATIF.
LE POSITIONNEMENT REEL DES OUVRAGES PAR RAPPORT A CELUI-CI PEUT NE PAS REFLETER LA REALITE DU TERRAIN ET DEVRA ETRE VERIFIE PAR DES SONDAGES COMPLEMENTAIRES.

Légende

Defense_incendie
Point comptage
Plaque_pleine
Vidange
Ventouse

Reservoir
Sur Tour

Troncon
Adduction
Distribution
Défense incendie
Vidange sans pression

Vanne
Vanne de sectionnement,Ouvert
Vanne de branchement,Ouvert
Vanne défense incendie,Ouvert
Vanne autre,Ouvert
Commune de Saint Cricq Chalosse

0 400 800
Mètres

sogedo

ESCHOURDES
SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT

SIAEP des Eschourdes

Commune de MOMUY

RESEAU EAU POTABLE

Version	Date	Observations
A	02/08/2024	Version initiale
B		
C		
D		
E		

Plan 1/1
Echelle 1 : 6000
Réf : C61-850000
Edité par : VBR

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE SOGEDO. IL NE POURRA ETRE REPRODUIT OU COMMUNIQUE SANS SON AUTORISATION.
LE FOND DE PLAN EST DONNE A TITRE INDICATIF.
LE POSITIONNEMENT REEL DES OUVRAGES PAR RAPPORT A CELLE-CI PEUT NE PAS REFLETER LA REALITE DU TERRAIN
ET DEVRA ETRE VERIFIE PAR DES SONDAGES COMPLEMENTAIRES.

0 400 800
Mètres

Légende
- Defense_incendie
- Point comptage
- Plaque_pleine
- Vidange
- Ventouse

Station
- Reprise

Reservoir
- Bâche

Protection_sanitaire
- Filtre

Organe_regulation
- Stabilisateur Aval

Troncon
- Distribution
- Défense incendie
- Tracé supposé

Vanne
- Vanne de sectionnement,Fermé
- Vanne de sectionnement,Ouvert
- Vanne de branchement,Ouvert
- Vanne défense incendie,Ouvert
- Vanne autre,Fermé
- Vanne autre,Ouvert
- Commune de Momuy

sogedo

ESCHOURDES
SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT

SIAEP des Eschourdes

Commune de CAZALIS

RESEAU EAU POTABLE

Version	Date	Observations
A	02/08/2024	Version initiale
B		
C		
D		
E		

Plan 1/1
Echelle 1 : 4000
Réf : C61-850000
Edité par : VBR

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE SOGEDO. IL NE POURRA ETRE REPRODUIT OU COMMUNIQUE SANS SON AUTORISATION.
LE FOND DE PLAN EST DONNE A TITRE INDICATIF.
LE POSITIONNEMENT REEL DES OUVRAGES PAR RAPPORT A CELLE-CI PEUT NE PAS REFLETER LA REALITE DU TERRAIN
ET DEVRA ETRE VERIFIE PAR DES SONDAGES COMPLEMENTAIRES.

0 200 400
Mètres

Légende
- Defense_incendie
- Plaque_pleine
- Vidange
- Ventouse

Protection_sanitaire
- Filtre

Organe_regulation
- Stabilisateur Aval

Troncon
- Distribution
- Défense incendie

Vanne
- Vanne de sectionnement,Fermé
- Vanne de sectionnement,Ouvert
- Vanne défense incendie,Ouvert
- Vanne autre,Fermé
- Vanne autre,Ouvert
- Commune de Cazalis

RAPPORT

SYNDICAT DES ESCHOURDES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

ESCHOURDES
SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 6
      Prélèvement sur les ressources en eau 6
      Achats d'eaux brutes 7
   1.6. Eaux traitées 7
      Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 7
      Production 7
      Achats d'eaux traitées 8
      Volumes vendus au cours de l'exercice 8
      Autres volumes 8
      Volume consommé autorisé 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
   2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 14
      Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
      Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 15
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 15
4. Financement des investissements 16
   4.1. Montants financiers 16
   4.2. État de la dette du service 16
   4.3. Amortissements 16
   4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 17
   4.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité : **SYNDICAT DES ESCHOURDES**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte fermé
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amou, Arsague, Baigts, Bastennes, Bergouey, Beyries, Bonnegarde, Brassempouy, Candresse, Castaignos-Souslens, Castel-Sarrazin, Castelnau-Chalosse, Caupenne, Cazalis, Clermont, Donzacq, Gamarde-les-Bains, Garrey, Gaujacq, Gibret, Goos, Hinx, Lahosse, Larbey, Marpaps, Momuy, Montfort-en-Chalosse, Nassiet, Nousse, Ossages, Ozourt, Pomarez, Poyartin, Sault de Navailles, Saint-Cricq-Chalosse, Sort-en-Chalosse, Tilh

- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 09/03/2012 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui, date d'approbation : 01/10/2016 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☑ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Nature du contrat :

- Nom du délégataire : SOGEDO
- Date de début de contrat : 01/07/2012
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant n°1) : 30/06/2025

- Nature exacte de la mission du délégataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements.
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation ..., entretien et surveillance du réseau.
Renouvellement	des branchements - opérations ponctuelles, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des purges, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du mobilier.
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, recherche des fuites ou arrivée d'eaux parasites, mise à jour des plans, mise à jour du SIG.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 21 919 habitants au 31/12/2023.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 11 164 abonnés au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Amou	889	897	1%
Arsague	180	179	-1%
Baigts	190	190	0%
Bastennes	140	139	-1%
Bergouey	63	65	3%
Beyries	65	66	2%
Bonnegarde	143	143	0%
Brassempouy	163	167	2%
Candresse	412	412	0%
Castaignos-Souslens	199	202	2%
Castelnau-Chalosse	304	303	0%
Castel-Sarrazin	252	253	0%
Caupenne	214	215	0%
Cazalis	70	74	6%
Clermont	361	359	-1%
Donzacq	250	251	0%
Gamarde-les-Bains	703	708	1%
Garrey	95	98	3%
Gaujacq	220	227	3%
Gibret	53	53	0%
Goos	248	251	1%
Hinx	976	976	0%
Lahosse	154	152	-1%
Larbey	135	135	0%
Marpaps	65	63	-3%
Momuy	256	259	1%
Montfort-en-Chalosse	696	703	1%
Nassiet	191	191	0%
Nousse	127	126	-1%
Ossages	254	258	2%
Ozourt	96	97	1%
Pomarez	887	894	1%
Poyartin	369	365	-1%

Sault-de-Navailles	495	525	6%
Sort-en-Chalosse	399	403	1%
Saint-Cricq-Chalosse	323	331	2%
Tilh	426	431	1%
Vente en Gros (VEG)	3	3	0%
Total	**11 066**	**11 164**	1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,07 abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,96 habitants/abonné au 31/12/2023.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 163,91 m^3/abonné au 31/12/2023. (165,29 m^3/abonné au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 856 194 m^3 pour l'exercice 2023.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m^3	Variation en %
F1 Tuilerie Donzacq	Eaux souterraines	550 m^3/h	838 597	1 543 364	84 %
F2 Tuilerie Donzacq	Eaux souterraines	300 m^3/h	1 985 608	1 312 424	-33,9 %
Forage 2 de Maylis	Eaux souterraines	200 m^3/h	624	406	-34,9 %
Total	-	-	2 824 829	2 856 194	**1,1 %**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Achats d'eaux brutes

Le Syndicat d'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023

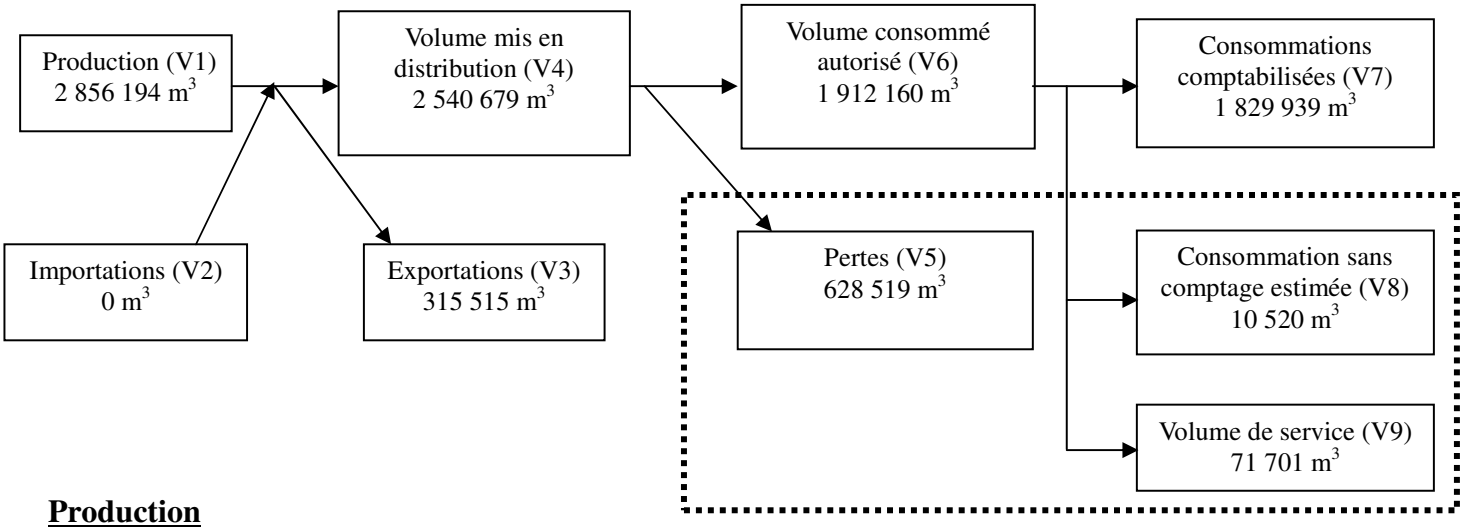

Production

Le service a deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de DONZACQ	Chlore gazeux
Station de MAYLIS	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource 2023
Forage 1 Tuilerie de Donzacq	838 597	1 543 364	84 %	80
Forage 2 Tuilerie de Donzacq	1 985 608	1 312 424	-33,9 %	80
Forage 2 de Maylis	624	406	-34,9 %	80
Total du volume produit (V1)	2 824 829	2 856 194	**1,1 %**	**80**

Achats d'eaux traitées

Le Syndicat n'achète pas d'eaux traitées.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	1 828 552	1 829 939	0,1%
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 828 552**	**1 829 939**	**0,1%**
Vente en gros SYDEC (Estibeaux Mouscardès)	86 265	80 799	-6%
Vente en gros SMEPRO (Région d'Orthez)	230 501	233 996	2%
Vente en gros Syndicat des 3 Cantons	786	720	-8%
Total vendu à d'autres services (V_3)	**317 552**	**315 515**	**-1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Autres volumes

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**10 520**	**10 520**	**-**
Volume de service (V9)	**46 651**	**71 701**	**53,7%**

L'augmentation du volume de service est lié aux tests de pompage réalisés sur le forage F2 Tuilerie de DONZACQ (Pompage continue pendant 72h)

Volume consommé autorisé

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**1 885 723**	**1 912 160**	**1,4%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 854,03 kilomètres au 31/12/2023.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Tarifs		Au 17/05/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37,14 €	37,14 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 200 m³	0,680 €/m³	0,750 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 500 m³	0,615 €/m³	0,685 €/m³
	Prix au m³ de 501 à 2 000 m³	0,606 €/m³	0,676 €/m³
	Prix au m³ de 2 001 à 10 000 m³	0,602 €/m³	0,672 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 10 000 m³	0,598 €/m³	0,668 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	29,24 €	32,92 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 15 m³	0,178 €/m³	0,200 €/m³
	Prix au m³ de 16 à 200 m³	0,442 €/m³	0,498 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 500 m³	0,529 €/m³	0,595 €/m³
	Prix au m³ de 501 à 2 000 m³	0,54 €/m³	0,608 €/m³
	Prix au m³ de 2 001 à 10 000 m³	0,545 €/m³	0,614 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 10 000 m³	0,552 €/m³	0,622 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [(1)]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,146 €/m³	0,146 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m3	0,33 €/m3

[(1)] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/03/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 30/06/2016 effective à compter du 01/07/2017 modifiant la part fermière.
- Délibération du 23/02/2017 effective à compter du 01/07/2017 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 22/02/2018 effective à compter du 01/07/2018 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 28/02/2019 effective à compter du 01/07/2019 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 27/06/2019 effective à compter du 01/07/2019 modifiant la part fermière.
- Délibération du 27/02/2021 effective à compter du 01/07/2021 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 25/02/2022 effective à compter du 01/07/2022 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 23/02/2023 effective à compter du 17/05/2023 modifiant la part collectivité.
- Délibération du 26/10/2023 effective à compter du 01/12/2023 modifiant la part collectivité.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 17/05/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,14	37,14	0%
Part proportionnelle	81,60	90,00	22,9%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	118,74	127,14	15,2%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	29,24	32,92	12,6%
Part proportionnelle	49,08	55,29	12,7%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	78,32	88,21	12,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	17,52	17,52	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	13,98	14,99	10,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	71,10	72,11	2,1%
Total	**268,16**	**287,46**	**7,2%**
Prix TTC au m^3	**2,235**	**2,396**	**7,2%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : ☑ annuelle ☐ semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence : ☐ annuelle ☑ semestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 182 182	1 309 055	11%
dont abonnements	409 323	412 248	1%
Recette de vente d'eau en gros	54 505	54 093	-1%
Total recettes de vente d'eau	**1 236 687**	**1 363 148**	**10%**
Redevance occupation du domaine public	21 632	24 363	13%
Total des recettes	**1 258 319**	**1 387 511**	**10%**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	881 642	1 128 745	28%
dont abonnements	*318 833*	*353 194*	11%
Recette de vente d'eau en gros	71 630	60 912	-15%
Produits accessoires	36 652	31 257	-15%
Total recettes de vente d'eau	**989 924 €**	**1 220 914**	**23%**
Travaux attribués à titre exclusif	169 033 €	176 288	4%
Total des recettes	**1 158 957 €**	**1 397 202**	**21%**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 2 584 062 € (2 226 611 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	40	0	56	0
Paramètres physico-chimiques	43	1	65	4

Aucun problème qualitatif majeur n'a été décelé sur l'eau distribuée au cours de l'année 2023.
Les dépassements de référence pour les paramètres physico-chimiques (turbidité) sont dus aux tests de pompage sur le Forage F2 Tuilerie de Donzacq à 600 m3/h.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,7%	93,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	78 %	78 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,07	7,15
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,9 %	72 %

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,3 $m^3/j/km$.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2 m^3/j/km.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (en km)	11,386	14,12	2,733	6,17	6,48
Montants investis dans le réseau (en €)	1 500 000	2 500 000	500 000	1 500 000	1 500 000

Au cours des 5 dernières années, 40,89 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,96%.
La moyenne nationale de ce taux s'établissait à 0,87% au 01/01/2023.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 500 000 €	1 500 000 €
Montants des subventions en € (Agence de l'Eau)	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	1 500 000 €	1 500 000 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		8 131 459	11 131 459
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	608 940	694 440
	en intérêts	166 918	178 620

4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 679 110 €.

4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Années prévisionnelles de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réservoirs d'Amou et de Montfort-en-Chalosse	2024	830 000 € HT.

4.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme d'extensions et renouvellements de réseaux	2024	1 200 000 € HT

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 836	21 919
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,235	2,396
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,7%	93,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	78%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,2	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2	2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,18%	0,96%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

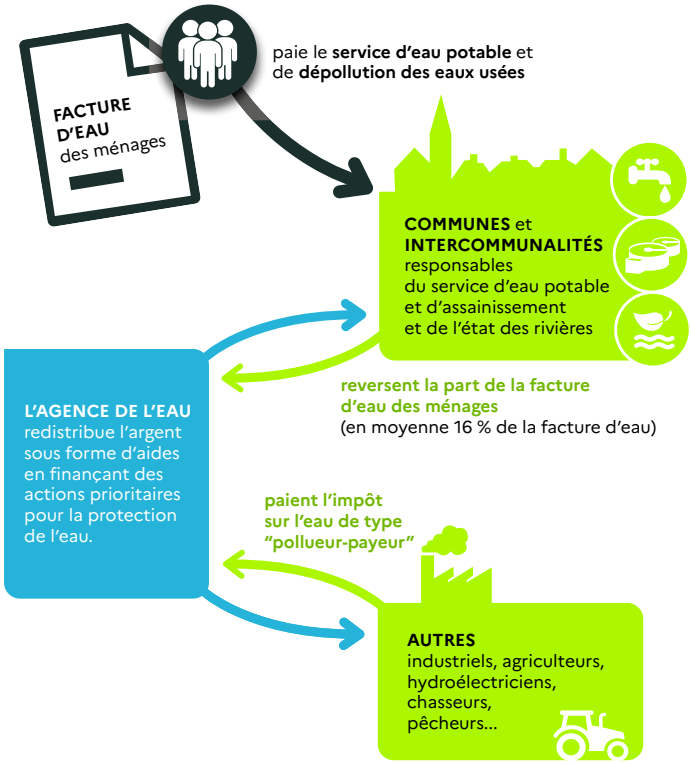

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF…) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,10 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,5 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

8,90 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

2,70 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

3,45 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

12,50 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)

22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...

11 MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)
60

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE
76

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
849

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
1 117

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU
16

NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES
58

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
358

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/tempo

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2024 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

1964
Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE
pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS
pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024
L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr

. l-y⁄2ă

t[!b 9¢w!tthw¢

COMMUNE DE BANOS

Région Nouvelle-Aquitaine

Département des Landes

Maître d'Ouvrage	Maître d'Oeuvre
Mairie de Banos 1 place de Navailles 40500 BANOS Tél: 05.58.76.11.21	9 rue Caussade 65600 SEMEAC Tél: 05.62.37.97.99 Fax: 05.62.37.97.76 boubeecontact@bdee.fr

Schéma Directeur d'Eau Potable
Réseau existant en 2021

PLAN D'ENSEMBLE
VUE EN PLAN

PROJET	Dessiné par AD, JP	Vérifié par YB	Echelle 1/4000

Données Technique:

Projet réalisé sur fond de plan cadastral

Indice	Date	Modification

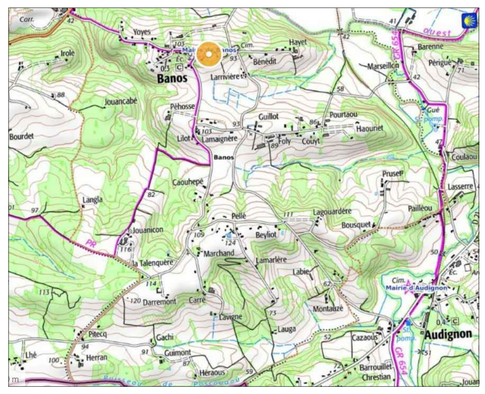

Légende

Ancienne installation "Eau potable"

- Vannette de branchement existante
- Niche à compteur existant
- AEP Ø60-70 Acier, année 1953
- AEP Branchements
- AEP Matériau, diamètre et année inconnus
- AEP Ø26-32, PEHD années 1970
- AEP Ø26-32, Pehd année inconnue
- AEP Ø41-50, Pehd années 1990
- AEP Ø40 ext, PVC années 1970
- AEP Ø40 ext, PVC année inconnue
- AEP Ø42-50, PVC années 1970
- AEP Ø42-50, PVC année 2003
- AEP Ø42-50, PVC année inconnue
- AEP Ø53-63, PVC année 2003
- AEP Ø53-63, PVC année inconnue
- AEP Ø53-63, PVC ou Pehd année inconnue
- AEP Ø81-90, PVC années 1990
- AEP Ø81-90, PVC année 2003
- AEP Ø99-110, PVC année 2003
- AEP Øinconnu, PVC année 1970

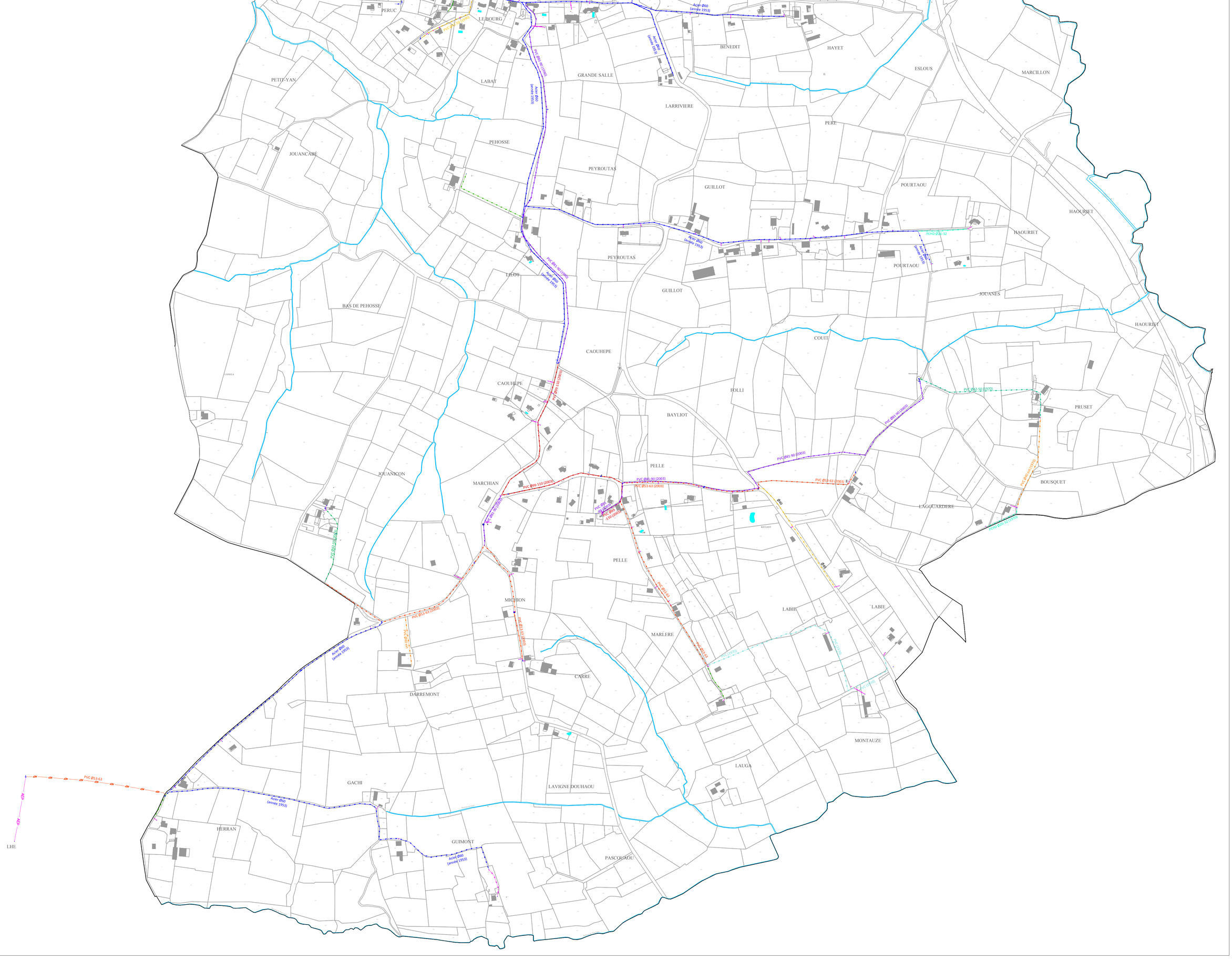

Banos

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l’article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l’Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 7
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 7
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 8
   1.6. Eaux traitées 8
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
      1.6.2. Production 9
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 10
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 10
      1.6.5. Autres volumes 11
      1.6.6. Volume consommé autorisé 11
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 12
2. Tarification de l'eau et recettes du service 13
   2.1. Modalités de tarification 13
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 15
   2.3. Recettes 17
3. Indicateurs de performance 18
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 18
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 19
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 21
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 21
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 22
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 23
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 24
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 24
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) **Erreur ! Signet non défini.**
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) ... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Financement des investissements 26
   4.1. Branchements en plomb 26
   4.2. Montants financiers 26

4.3. État de la dette du service 26
4.4. Amortissements 27
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 27
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 27
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....28
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 28
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 28
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Banos
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Banos
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 301 habitants au 31/12/2021 (301 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 126 abonnés au 31/12/2021 (120 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Banos					
Total	**120**			**126**	**5%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,92 abonnés/km au

31/12/2021 (9,45 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,39 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,51 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 136,74 m^3/abonné au 31/12/2021. (151,52 m^3/abonné au 31/12/2020).

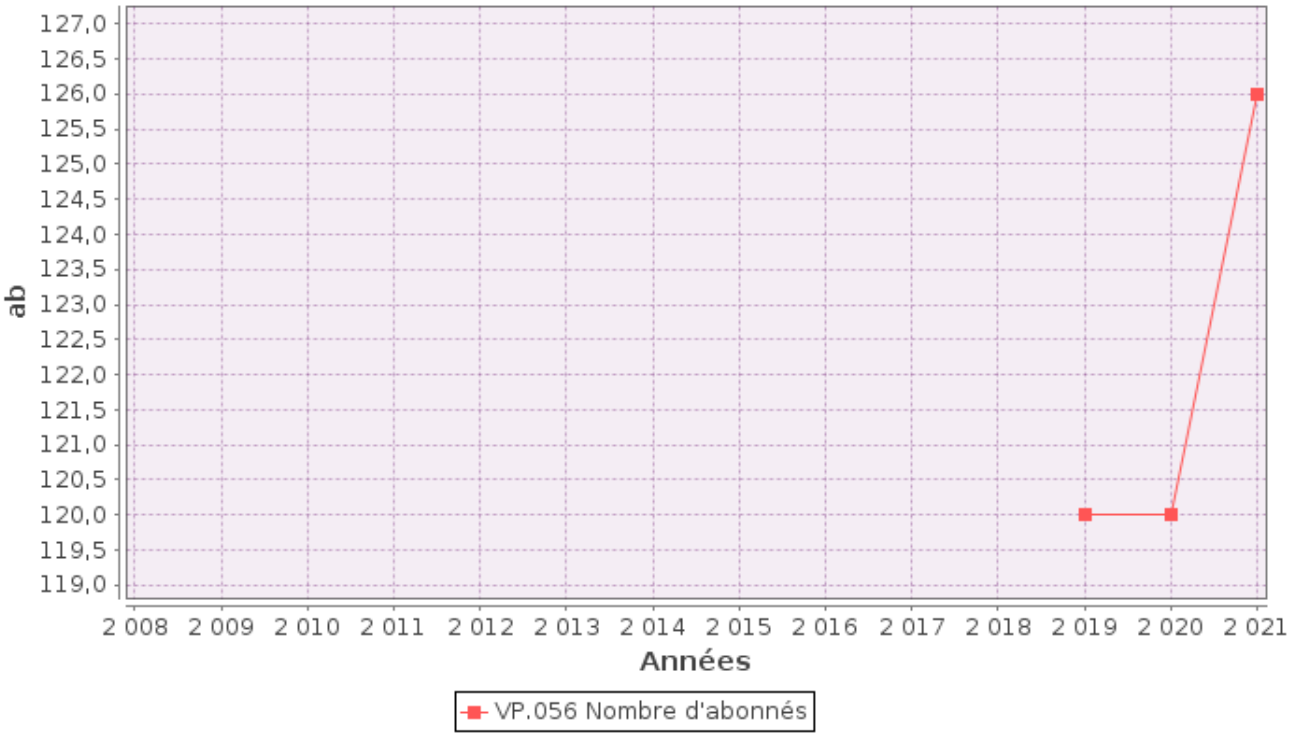

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 23 510 m^3 pour l'exercice 2021 (____ pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
BANOS Captage de Couyt			____	23 510	____%
Total			____	23 510	____%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

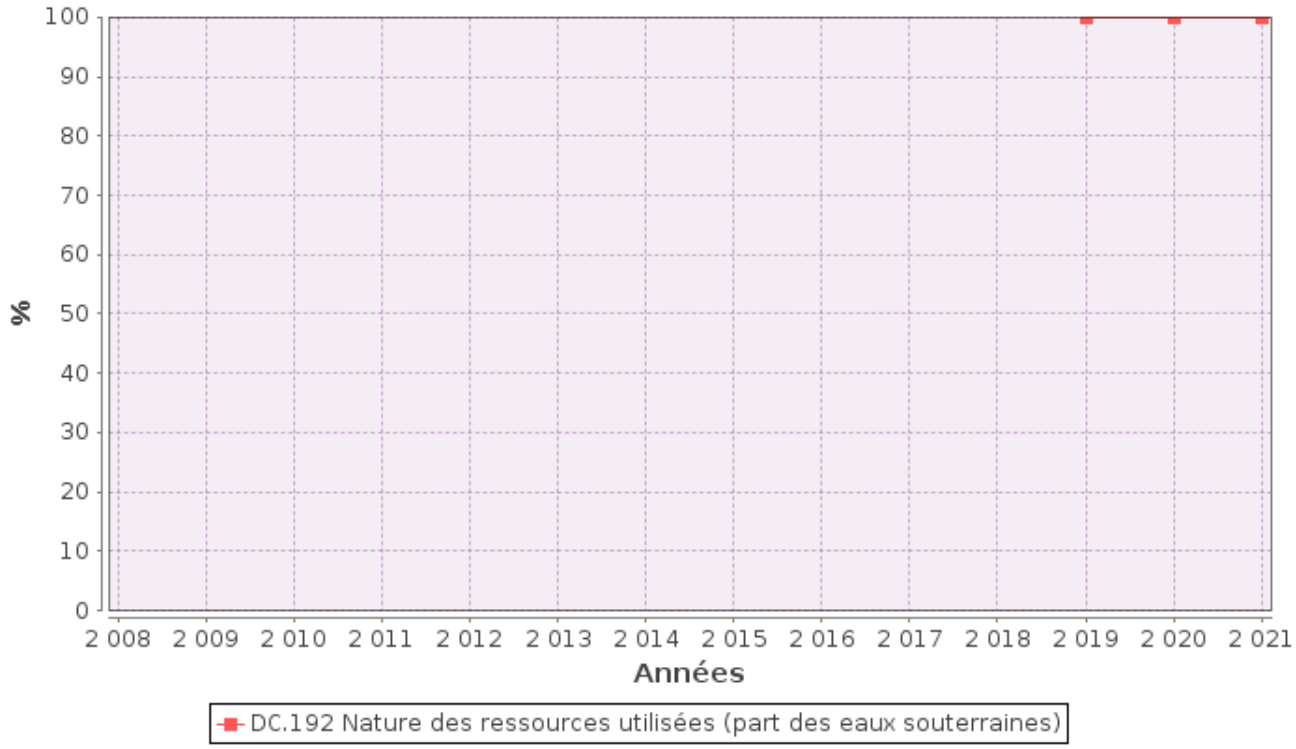

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

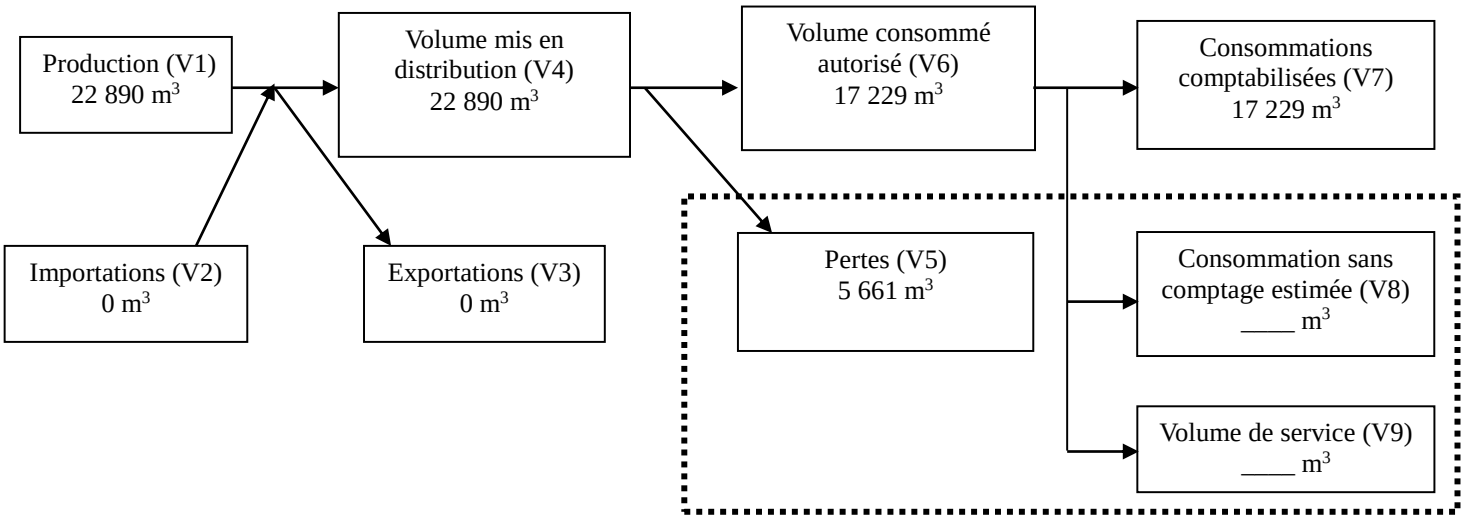

1.6.2. Production

Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
BANOS Captage de Couyt	20 094	22 890	13,9%	80
Total du volume produit (V1)	**20 094**	**22 890**	**13,9%**	**80**

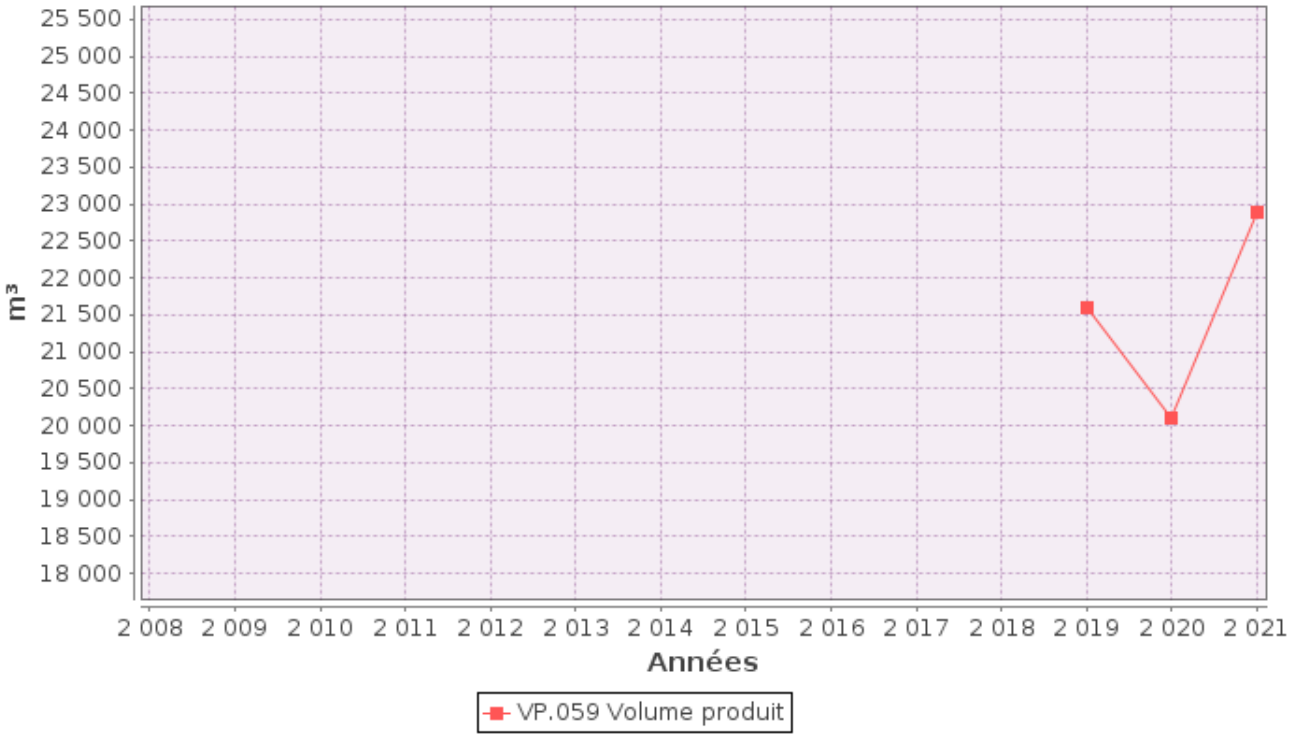

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**0**	**____%**	**80**

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	13 497	13 860	2,7%
Abonnés non domestiques	4 685	3 369	-28,1%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**18 182**	**17 229**	**-5,2%**
Service de [(2)]			
Service de [(2)]			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

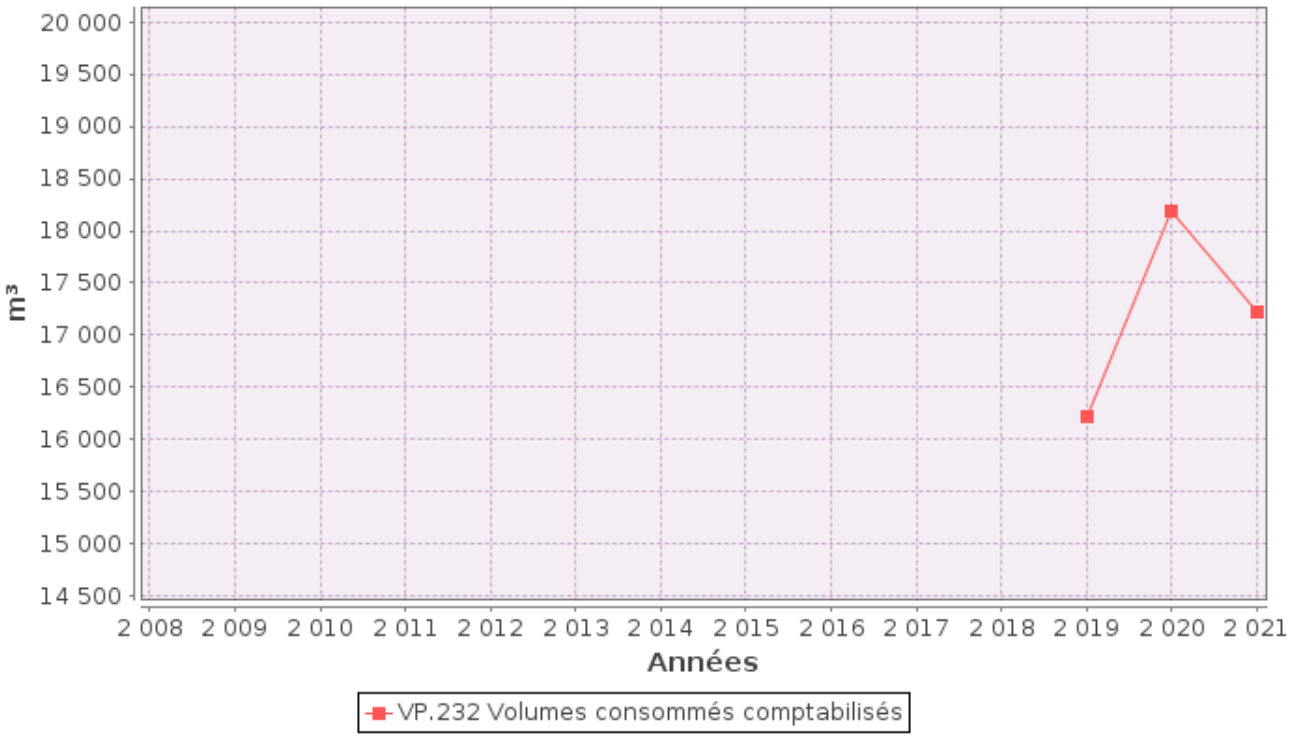

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**____**	**____**	**____%**
Volume de service (V9)	**____**	**____**	**____%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**18 182**	**17 229**	**-5,2%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 12,7 kilomètres au 31/12/2021 (12,7 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____€ au 01/01/2021
_____€ au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	9,92 €	10 €
	Abonnement(1) DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,92 €/m³	0,92 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m³	0,058 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	0,33 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	0 €/m³

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les

communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	9,92	10,00	0,8%
Part proportionnelle	110,40	110,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	120,32	120,40	0,1%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	____	6,96	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
VNF Prélèvement :	____	0,00	____%
Autre :	____	0,00	____%
TVA	8,80	9,18	4,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	48,40	55,74	15,2%
Total	**168,72**	**176,14**	**4,4%**
Prix TTC au m^3	**1,41**	**1,47**	**4,3%**

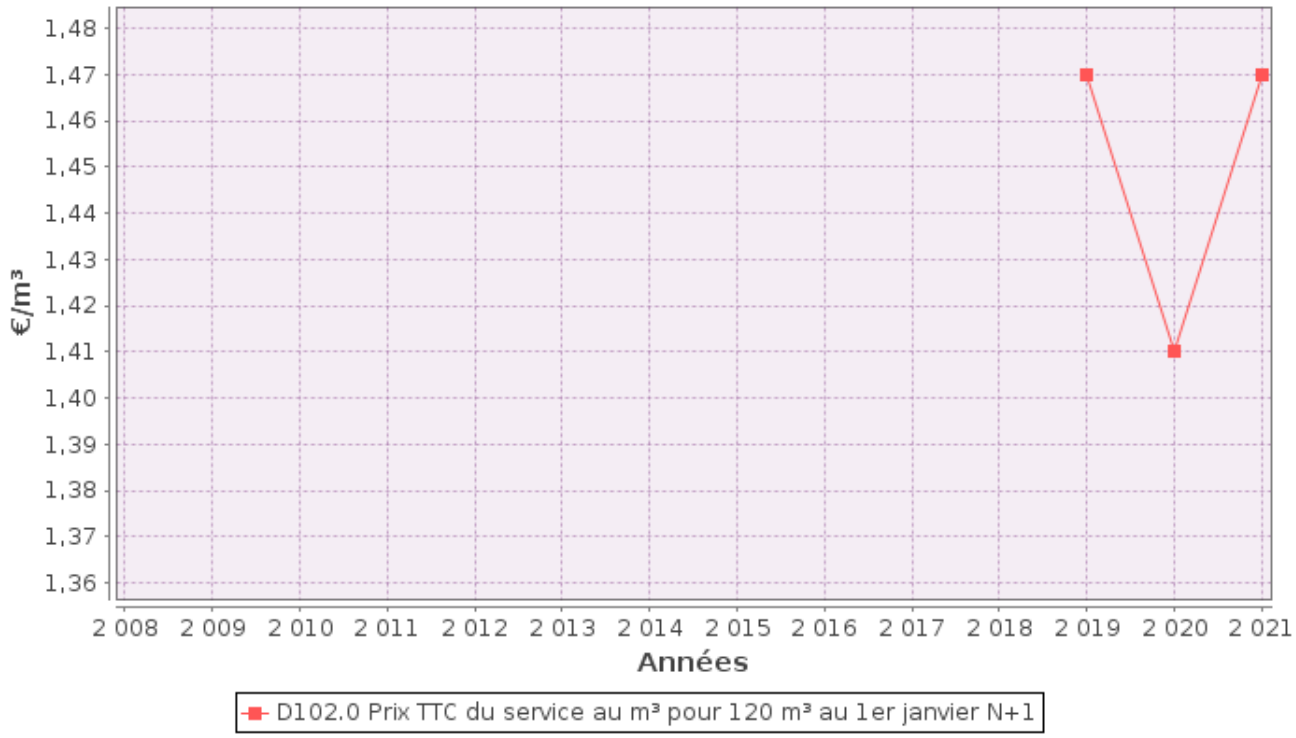

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2021 en €/m³**	**Prix au 01/01/2022 en €/m³**
Banos		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- □ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- □ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de _____m^3/an (_____m^3/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 23 831 € (23 582 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	10	2	6	0
Paramètres physico-chimiques	10	2	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	80%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	80%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14

VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	——	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	93

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	90,5 %	75,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3,92	3,72
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	90,5 %	75,3 %

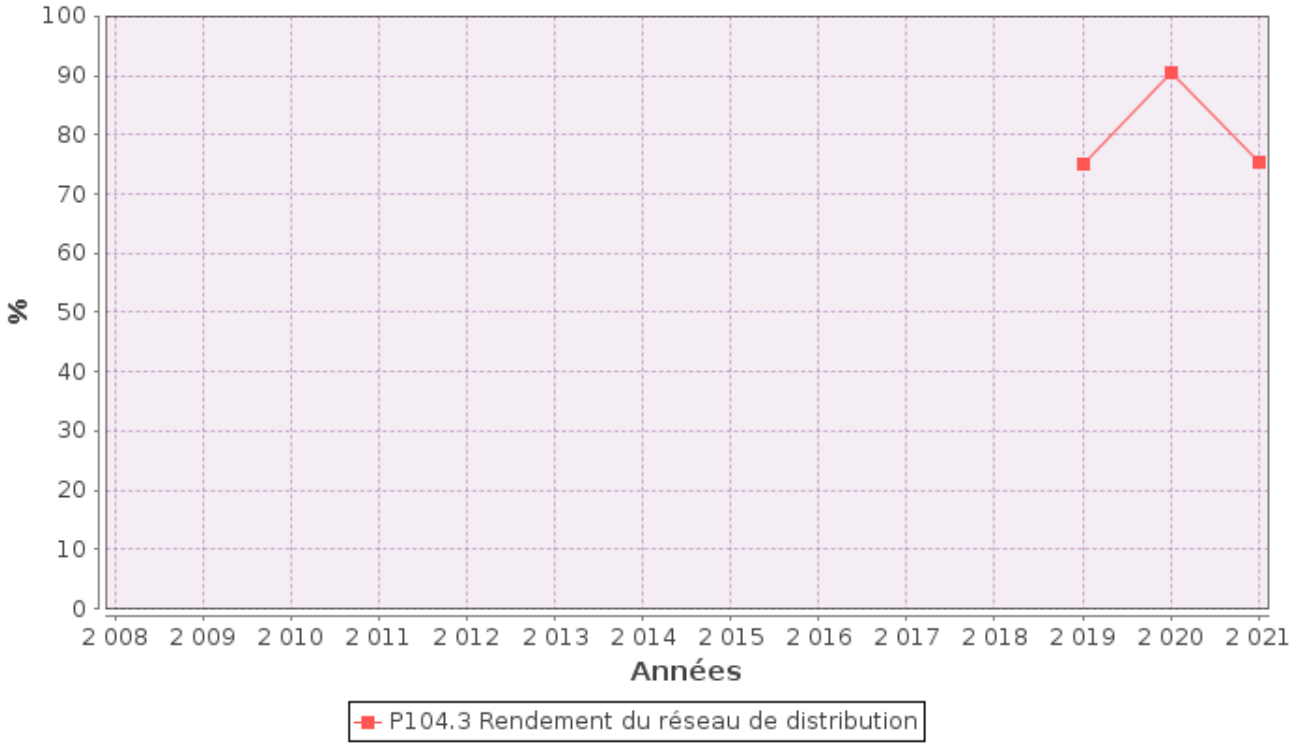

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m^3/j/km (0,4 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (0,4 en 2020).

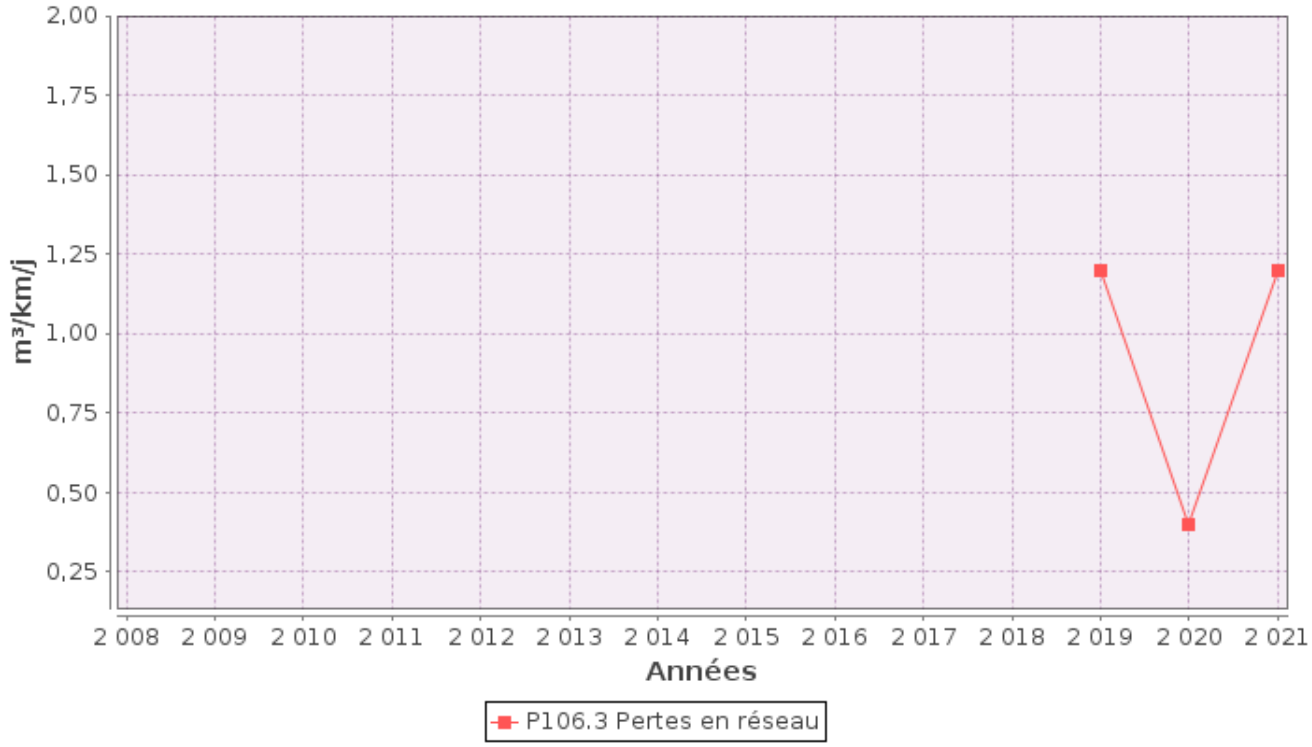

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2020**	**2020**	**2020**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de ____% (____ en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	**Exercice 2020**	**Exercice 2021**
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers

	Exercice 2020	**Exercice 2021**
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	**Exercice 2021**
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	15 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	301	301
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,41	1,47
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	80%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	80%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	63	93
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,5%	75,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,4	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,4	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	____%	____%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0